



**HAL**  
open science

# Le financement des campagnes politiques : pourquoi les règles de financement des partis politiques en France ont-elles entraîné des détournements ?

Nathan Brun

## ► To cite this version:

Nathan Brun. Le financement des campagnes politiques : pourquoi les règles de financement des partis politiques en France ont-elles entraîné des détournements ?. Gestion et management. 2022. dumas-03937338

**HAL Id: dumas-03937338**

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03937338v1>

Submitted on 13 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire de stage

## **Le financement des campagnes politiques**

**Pourquoi les règles de financement des partis politiques en  
France ont-elles entraîné des détournements ?**

**Présenté par : BRUN Nathan**

**Entreprise d'accueil : DIOT-SIACI  
39 Rue Mstislav Rostropovitch  
75017 PARIS**

**Date de stage : du 10/01/22 au 08/07/22**

**Tuteur entreprise : DELPEUCH Sabine  
Tuteur universitaire : ENJOLRAS Geoffroy**

**Master 2  
Master Finance  
Spécialité Finance d'Entreprise et Gestion des  
Risques  
2021 - 2022**

  
**DiotSiaci**



Avertissement :

Grenoble IAE, au sein de l'Université Grenoble Alpes, n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans les mémoires des candidats aux masters en alternance : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Tenant compte de la confidentialité des informations ayant trait à telle ou telle entreprise, une éventuelle diffusion relève de la seule responsabilité de l'auteur et ne peut être faite sans son accord.

# RÉSUMÉ

Dans ce résumé nous allons parler des partis politiques français et plus précisément de la manière dont ils se financent. Les partis politiques doivent suivre des règles spécifiques qui permettent une égalité entre eux (bien qu'elle soit critiquée) afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes droits de financements. De même, les partis ont des obligations envers la Commission Nationale des Comptes de Campagnes et des Financements Politiques, qui, sans son contrôle et sa validation, ne permettrait pas à un parti politique de participer à la vie politique comme par exemple aux différentes élections. Tout au long du développement nous ferons des apartés sur les élections présidentielles puisque ce mémoire a été rédigé pendant celles de 2022 avec en complément une partie sur les assurances qui ont été essentielles pour certains candidats. Aussi, pour illustrer le sujet, nous verrons plusieurs exemples de détournements dus aux règles de financements qui sont plus ou moins condamnables. Enfin, ce mémoire aura pour but de répondre à la problématique principale où on essaiera de nuancer les propos afin de ne pas avoir un avis tranché mais plutôt, avoir une réflexion sur la question.

# SUMMARY

In this summary we will talk about French political parties and more precisely about the way they are financed. Political parties have to follow specific rules that allow for equality between them (although criticized) so that they can benefit from the same funding rights. Similarly, parties have obligations towards the Commission Nationale des Comptes de Campagnes et des Financements Politiques, which, without its control and validation, would not allow a political party to participate in political life, such as in different elections. Throughout the development we will make asides on the presidential elections since this thesis was written during those of 2022 with in addition a part on the insurances which were essential for certain candidates. Also, to illustrate the subject, we will see several examples of misappropriation due to the rules of financing which are more or less condemnable. Finally, this thesis will aim to answer the main problematic where we will try to nuance the remarks in order not to have a clear-cut opinion but rather, to have a reflection on the question.

**MOTS CLÉS** : financement, parti politique, France, campagne, détournements, compte, assurance, règles, élection présidentielle, candidat.

**KEY WORDS** : Funding, political party, France, campaign, embezzlement, count, insurance, rules, presidential election, candidate.

## REMERCIEMENTS

Je tenais en premier lieu à exprimer ma sincère gratitude à mon tuteur universitaire Mr Enjolras Geoffroy, pour sa précieuse aide et son suivi sur l'élaboration de ce mémoire.

Mes sincères remerciements vont également au responsable du Master 2 FEGR Mr Sanfilippo Gilles, avec lequel, grâce à son master, j'ai pu acquérir des compétences indispensables pour mon futur professionnel grâce à la qualité des enseignements mis en place cette année.

J'adresse une pensée toute particulière au Groupe DIOT-SIACI et plus particulièrement à l'équipe de la direction financière dont j'ai fait partie pendant 6 mois et pendant lesquelles j'ai pu avancer sur différents projets important pour eux.

Enfin, je voudrais remercier ma famille et mes proches pour m'avoir apporté un soutien important et des encouragements continus tout au long de l'écriture de ce mémoire mais aussi et surtout pendant toutes mes années d'études.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>PARTIE 1 : - LES REGLES DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES EN FRANCE.....</b>	<b>8</b>
CHAPITRE 1 – LE PARTI POLITIQUE EN TERMES JURIDIQUES .....	9
CHAPITRE 2 – LES RAISONS DE CES REGLES DE FINANCEMENT .....	10
CHAPITRE 3 – LES OBLIGATIONS DES PARTIS POLITIQUES .....	11
I.        La comptabilité.....	11
II.       Le mandataire .....	11
III.      La commission.....	12
IV.      La transparence du patrimoine .....	13
<b>PARTIE 1 BIS - ZOOM SUR LES REGLES DE FINANCEMENT DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES .....</b>	<b>14</b>
V.        Le point de départ.....	15
VI.       Le plafonnement et le remboursement des dépenses .....	15
VII.      Les obligations spécifiques lors des campagnes présidentielles .....	16
<b>PARTIE 2 - LES DIFFERENTS MOYENS DE FINANCEMENTS DES PARTIS POLITIQUES .....</b>	<b>19</b>
CHAPITRE 5 – CE QUE DISENT LES TEXTES.....	20
I.        Les financements privés.....	20
II.       Les financements publics .....	22
III.      Les financements non autorisés.....	23
CHAPITRE 6 – LES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES .....	25
I.        La République En Marche .....	25
II.       Le Rassemblement National.....	26
III.      La France Insoumise.....	28
IV.      Les Républicains .....	29
V.        Europe Écologie Les Verts .....	31
CHAPITRE 7 – CE QUE L’ON CONSTATE .....	34
<b>PARTIE 2 BIS - ZOOM SUR LES ASSURANCES LORS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES .....</b>	<b>35</b>
CHAPITRE 8 – EXEMPLE AVEC EMMANUEL MACRON .....	36
<b>PARTIE 3 - LES DETOURNEMENTS DES PARTIS POLITIQUES.....</b>	<b>39</b>
CHAPITRE 8 – LA MULTIPLICATION DES MICRO-PARTIS POLITIQUES.....	40
CHAPITRE 9 – LES ABUS DE POUVOIR .....	42
CHAPITRE 10 – LES EMPRUNTS A L’ETRANGER .....	44
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>46</b>

# INTRODUCTION

Dans les années 1980, la France connaît plusieurs affaires politico-financières. Ces scandales vont se caractériser par différents arrangements illégaux sous formes de fraudes, abus de biens sociaux, de corruptions ou encore d'emplois fictifs et détournements de fonds publics. L'opinion de la population française sur la politique du pays est très mauvaise et la confiance est au plus bas (ce qui est encore vrai aujourd'hui selon certains sondages...). De ce fait, au fil des années les gouvernements vont mettre en place des règles sur les financements des partis politiques. Et ce n'est qu'à partir de 1988 que la loi du 11 mars relative à la transparence financière de la vie politique est adoptée. Ensuite, plusieurs lois (1990, 1993, 1995, 2003) vont se succéder et apporter un cadre à la législation des partis politiques permettant aussi à l'État de limiter de nouveaux scandales. Ces lois font référence par exemple à l'autorisation de financement public pour les partis politiques, à la mise en place de la CNCCFP, à une meilleure transparence ou encore à un durcissement sur les aides publiques attribuées par l'État. Mais malheureusement les détournements des partis politiques sont encore nombreux et les lois en vigueur ne suffisent pas pour les éviter. C'est pour cela que nous étudier le financement des campagnes politiques en répondant à la problématique suivante : Pourquoi les règles de financement des partis politiques en France ont-elles entraîné des détournements ?

Dans un premier temps nous allons nous focaliser sur les différentes règles de financements qui sont appliquées en France à travers une démarche juridique, le pourquoi de ces règles et les obligations des partis politiques. Et nous compléterons la partie 1 avec un zoom sur les règles de financements lors des élections présidentielles.

Ensuite, dans un second temps nous traiterons des différents moyens de financement des partis politiques avec une partie sur ce que disent les textes de lois, puis une analyse des comptes de certains partis politiques et enfin une analyse entre les textes et la réalité. Nous parlerons dans un second zoom du secteur de l'assurance qui peut aussi être présent pour les partis avec un exemple sur Emmanuel Macron.

Enfin, nous finirons par aborder différents détournements des partis politiques que l'on peut constater comme la multiplication des micro-partis, les multiples abus de pouvoirs ou encore les emprunts à l'étranger. Cette dernière partie viendra appuyer et nuancer nos propos et permettra d'amener des éléments de réponses dans notre conclusion finale qui répondra à la problématique.



**PARTIE 1 :**

-

**LES REGLES DE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES EN FRANCE**

Au cours du 20ème siècle et plus particulièrement à partir des années 70/80, des dizaines de scandales politico-financiers éclatent aux grands jours et laissent paraître aux yeux des Français, des personnes politiques qui usent de leurs pouvoirs pour tirer profits d'avantages ou de sommes d'argent parfois exorbitantes. Désormais, pour contrer ses dérives frauduleuses, des lois ont été mises en place afin que les financements des partis politiques soient strictement encadrés.

## CHAPITRE 1 – LE PARTI POLITIQUE EN TERMES JURIDIQUES

Avant de rentrer dans le cœur du sujet et voir quelles sont ces règles de financement, il est nécessaire de bien comprendre la notion en droit de parti politique<sup>1</sup>. En effet, selon la Constitution de 1958 et plus précisément selon son article 4 : « *les partis et regroupement politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leur activité librement* ». De ce fait, l'article 4 va donner aux partis et regroupements politiques une totale liberté que ce soit dans leurs créations ou dans leurs organisations. C'est en 1988 que la loi va parler pour la 1<sup>ère</sup> fois du côté financier dans la notion de parti et regroupement politique mais aussi, où le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État vont parler de « parti politique ».

Dès lors, la loi n°88-227 du 11 mars 1988<sup>1</sup> fait référence à la transparence financière de la vie politique et 2 conditions s'opèrent pour considérer comme parti politique la personne morale de droit privé qui s'est assigné un but politique :

- Première condition : « *si elle a bénéficié de l'aide publique ou si elle a régulièrement désigné un mandataire* »
- Seconde condition : « *si elle a déposé des comptes certifiés par un ou deux commissaires aux comptes auprès de la CNCCFP* ».

Alors, ce sont uniquement les partis politiques qui appartiennent à la loi du 11 mars 1988 qui sont autorisés à financer un candidat à une élection et/ou un autre parti politique.

---

<sup>1</sup> Notion tirée du site des CNCCFP : le financement de la vie politique : <http://www.cnccfp.fr/index.php?art=685>

## CHAPITRE 2 – LES RAISONS DE CES REGLES DE FINANCEMENT

Maintenant que nous avons vu les termes de droit pour les partis politiques, il faut comprendre que ces évolutions des lois et donc l'évolution de la réglementation financière des partis ont plusieurs objectifs<sup>2</sup>.

Le premier objectif qui a été recherché c'est de prévenir les abus. En effet, mettre en place de la prévention sur les abus de financement électoral se traduit par installer des plafonds de contributions et une interdiction de certaines sources de fonds. Par cette prévention, les risques connus tels que la corruption ou l'influence indue de l'argent en politique seront minimisés.

Ensuite, cette réglementation financière permet de favoriser une compétition politique qui est équitable. Cela amène donc à égaliser les chances entre les partis car il permet d'accorder à chacun des fonds publics, même au profit des partis politiques qui sont sous représentés, ou en limitant l'ensemble des dépenses électorales autorisées (l'égalité politique est vivement critiquée entre les parties selon les avis).

Un autre objectif aussi, est d'habiliter les électeurs. Cet objectif passe alors par une exigence de transparence des partis, où ces derniers doivent publier leurs recettes et leurs dépenses, ce qui amène les électeurs à savoir quelles sont, pour les partis et candidats, leurs sources de soutien. Et par la suite, cette publication projettera les électeurs à voter en conséquence, c'est-à-dire, s'ils trouvent ces sources de financement légitimes ou non.

De plus, un autre objectif et pas des moindres puisque c'est le plus difficile, c'est le renforcement des partis en tant qu'acteur efficace de la démocratie. Effectivement, les pays qui veulent avantager les partis dits « forts », démocratiques et qui sont à l'écoute de leurs membres, vont pouvoir « verser des subventions égales aux contributions reçues, accorder des fonds pour la formation ou le perfectionnement, et de façon générale instaurer une législation efficace et cohérente »<sup>2</sup>.

Pour finir, le travail de lutte contre la corruption politique ne pourra être crédible que si la réglementation financière est assortie de sanctions. De manière générale, il est inefficace d'établir des lois qui en finalité ne peuvent pas être appliquées. De ce fait, il faut donc écrire des lois sans oublier qu'il y aura une mise en application par la suite.

---

<sup>2</sup>Éléments tirés du site web « le réseau du savoir électoral » : <https://aceproject.org/ace-fr/topics/pc/pca/pca02/pca02e/default>

## CHAPITRE 3 – LES OBLIGATIONS DES PARTIS POLITIQUES

Avant 1988, la déficience au niveau des lois concernant les financements des partis et candidats politiques a amené à certaines dérives. Mais, dès 1988 les partis politiques et les candidats aux élections vont être encadrés par un régime juridique précis pour pallier les nombreuses dépenses.

### I. LA COMPTABILITE

Selon la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques, les obligations des partis politiques sont les suivantes<sup>1</sup> :

- Tenir une comptabilité établie par le règlement de l’Autorité des normes comptables
- Avoir une clôture de ses comptes comptables chaque année
- L’obligation, par deux commissaires aux comptes si les ressources pour une année complète sont supérieures à 230 000 euros, de faire certifier ses comptes, ou si inférieur à ce montant, seulement par un commissaire aux comptes.
- Les partis politiques doivent déposer leur comptabilité durant le premier semestre de l’année suivant celle de l’exercice à la CNCCFP, qui va les rendre publics et va leur garantir publication au Journal Officiel.
- La liste des personnes qui ont versé un ou plusieurs dons ou cotisations avec les montants de ces versements doivent être donnés chaque année à la commission.
- Et enfin, l’ensemble des prêts qui ont été consentis pendant l’année par des personnes physiques doivent être communiqués à la commission, l’année de leur conclusion.

### II. LE MANDATAIRE

Ensuite, toujours selon la CNCCFP, chaque parti politique doit désigner un mandataire qui constitue soit une association, soit une personne physique et ce mandataire va remplir plusieurs tâches dont l’une va être de recueillir l’ensemble des ressources du parti politique.

Ce mandataire est un élément important car il récupère les ressources au nom et pour le compte des partis politiques ou de leurs organisations territoriales ou spécialisées.

Voici quelques exemples dont le mandataire doit obligatoirement recueillir les ressources :

- L’aide publique directe de l’État
- Les dons des personnes physiques
- Les produits liés aux manifestations
- Les produits liés aux ventes d’ouvrages et produits dérivés
- Les cotisations des adhérents

Le mandataire est aussi chargé d’enregistrer les donateurs ou cotisants. Il doit les identifier en enregistrant : noms, prénoms, adresses, nationalités, identifiants uniques, etc. Et aussi enregistrer pour chacun d’eux, le montant de l’opération avec le mode de versement et la date. Dans la continuité de ces opérations, il doit en contrôler leurs régularités. Dans ces contrôles, il existe certaines règles de financements dont le mandataire doit vérifier :

- Que le donateur soit de nationalité française ou bien qu’il soit résidant en France.

- Qu'il n'y ait aucun versement de la part d'une personne morale.
- Il doit contrôler que les cotisations et dons ne dépassent pas 7 500 euros cumulés par personne physique et par an et aussi qu'aucuns dons supérieurs à 150 euros ne soient versés en argent liquide.
- Le mandataire doit contrôler la trésorerie pour assurer la corrélation entre les recettes, les imputations comptables et les opérations qui engendrent un reçu.
- Que le total des cotisations prévus par les barèmes en vigueur pour le parti soit conforme.
- Et enfin, le mandataire doit détecter les anomalies qu'il y aurait au sein des relevés bancaires.

Et enfin l'une des autres missions dont le mandataire est chargé est de remettre tous les ans à la CNCCFP « la copie de ses justificatifs de recettes »<sup>3</sup>. En effet, il doit transmettre à la commission un tableau de contrôle de trésorerie que nous avons vu précédemment, ce qui va permettre de voir de manière rapide l'ensemble des mouvements et imputations comptables qu'il y a eu pendant l'année dans le parti politique. Doit être transmis aussi les documents bancaires tels que les copies : des relevés bancaires, des bordereaux des chèques et des espèces et la liste des paiements qui ont été réalisés par virement ou prélèvement bancaire.

À travers les missions du mandataire que nous venons de voir, on constate que ces missions sont essentielles au bon déroulement de la vie politique des partis.

### III. LA COMMISSION

Dans les deux sous-parties précédentes, nous avons vu les obligations des partis politiques envers la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques. Mais cette dernière a aussi certains devoirs aux yeux de la loi par rapport aux partis<sup>4</sup>.

Le premier rôle que va avoir la commission c'est de relever par l'article 11-7 de la loi du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique qu'il y a bien eu un respect sur les obligations légales des partis politiques.

Ensuite, la commission devra récupérer l'ensemble des pièces comptables et justificatifs qui sont nécessaires dans le cadre de la bonne exécution de sa mission de contrôle. Cette récupération permettra par la suite que la commission publie les comptes des partis politiques dans le Journal Officiel de la République française comme dit dans la sous-partie « comptabilité ».

De plus, lors de cette publication, la commission doit indiquer les montants consolidés des emprunts consentis, l'identité des prêteurs lorsqu'il s'agit de personnes morales, ainsi que pour les groupements politiques qui ont été créés après le 31/12/2017, les flux financiers nets avec les candidats.

La commission a aussi certains pouvoirs tels qu'administrer ou annuler l'agrément aux associations de financement des partis, ou encore garantir la gestion des reçus qui sont destinés aux mandataires des partis.

<sup>3</sup>Éléments tirés du site web CNCCFP : « le financement de la vie politique » : <http://www.cncfp.fr/index.php?art=685>

<sup>4</sup>Éléments tirés du site web CNCCFP : « le financement de la vie politique » : <http://www.cncfp.fr/index.php?art=685>

Enfin, l'absence d'irrégularité dans les justificatifs de recettes des mandataires, le respect des montants autorisés pour les dons et cotisations, l'authentification des justificatifs qui autorisent les avantages fiscaux ainsi que les infractions de financements seront contrôlés par la commission nationale.

#### IV. LA TRANSPARENCE DU PATRIMOINE

La transparence du patrimoine concerne principalement les élus, puisqu'elle a pour but d'éviter que du fait de leurs fonctions, ces derniers en profitent pour s'enrichir de manière abusive. C'est pour cela, qu'en début de mandat mais aussi en fin, ils ont une obligation de déclaration de patrimoine.

Cette déclaration découle de la loi du 11 octobre 2013<sup>10</sup> (loi très récente...) qui est relative à la transparence de la vie publique. Mais cette nécessité de transparence ne concerne pas uniquement les élus. En effet, les personnes qui ont l'obligation de cette contrainte sont :

- Les membres du Parlement
- Les représentants français au Parlement Européen
- Les membres du Gouvernement
- Les titulaires de fonctions exécutives locales ou des élus ayant délégation de signature
- Les titulaires d'emplois ou de fonctions à la décision du Gouvernement et nommés en conseil des ministres
- Les collaborateurs de cabinets
- Les présidents et directeurs généraux d'un certain nombre de sociétés
- Les membres des autorités indépendantes
- Les organismes et établissements dont l'État a un contrôle partiel ou total

Cette longue liste nous montre le souhait de la loi organique n°2013-906 et n°2013-907 d'une transparence totale des individus. D'autant plus que l'ensemble de ces personnes, sauf pour les membres du Parlement (qui doivent établir une déclaration d'intérêts et d'activités, en complément de la transparence sur leur patrimoine), doivent faire une déclaration d'intérêts.

Cette transparence est depuis 2013 régit, non plus par la commission mais par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique en ce qui concerne : la réception, la vérification, le contrôle et la publicité de ces déclarations.<sup>10</sup> De ce fait, si la Haute Autorité se rend compte<sup>10</sup> :

- De non-dépôt de la déclaration de patrimoine ou de la déclaration d'intérêts
- De déclaration omettant une partie substantielle du patrimoine ou des intérêts
- De la transmission d'une évaluation mensongère du patrimoine

Alors la personne encourra une peine de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amendes. En plus de ces 2 conséquences, d'autres peines peuvent venir alourdir les 2 premières telles que l'interdiction d'exercer une fonction publique ou l'interdiction des droits civiques.

**PARTIE 1 BIS**

-

**ZOOM SUR LES REGLES DE FINANCEMENT DES ELECTIONS  
PRESIDENTIELLES**

Dans le contexte actuel de réélection du président de la République en avril 2022 et du sujet que nous sommes en train de traiter, il me semblait nécessaire de faire un aparté sur les règles de financement lors des campagnes présidentielles.

Comme nous l'avons vu dans le grand 1, les règles de financements pour les partis politiques sont règlementées depuis les lois de 1988. De même, pour garantir une égalité entre les partis et améliorer la transparence, ces mêmes lois de 1988 vont aussi entrer en vigueur lors des élections présidentielles.

## V. LE POINT DE DEPART

Le commencement des élections présidentielles arrive presque 1 an avant le début du premier tour puisque dès le 1<sup>er</sup> juillet, l'ensemble des recettes et des dépenses des candidats doivent s'inscrire au compte de campagne. Selon la CNCCFP, lors d'une primaire, les dépenses qui sont nécessaires doivent être déclarées. Ainsi, le compte de campagne devra avoir une certification donnée par un expert-comptable en première étape, puis en seconde étape, sera transmis à la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques dont cette dernière effectuera des contrôles. Désormais, depuis 2022, les comptes de campagnes peuvent être remis de manière dématérialisée sur la plateforme « Fin'Pol ».

De plus, quand arrive le 1<sup>er</sup> octobre, représentant le 1<sup>er</sup> jour du sixième mois qui précède le premier tour des élections présidentielles, il faut savoir que certaines dépenses faites par les candidats ne sont pas autorisées. En effet, les charges telles que les publicités audiovisuelles ou écrites sont interdites, même si chez certaines catégories, c'est l'État qui va prendre à sa charge les frais engagés par les partis politiques tels que : l'impression et la pose des affiches, l'impression des professions de foi ou encore les dépenses par rapport à la campagne officielle dont ces dernières seront transmises dans les radios et à la télévision.

Pour finir sur cette sous-partie, il ne faut pas oublier de dire, comme on l'a vu précédemment dans le début de la partie 1 que dès le 1<sup>er</sup> juillet, ou à partir du moment qu'un candidat se déclare comme candidat aux élections présidentielles, un mandataire doit être désigné. Puisqu'il aura comme rôle d'ouvrir un compte à la banque et d'enregistrer l'ensemble des recettes et charges électorales qui peuvent être des meetings, des déplacements ou encore des frais pour une primaire électorale.

## VI. LE PLAFONNEMENT ET LE REMBOURSEMENT DES DEPENSES

L'une des première chose à savoir c'est que les dépenses faites par les partis politiques lors des élections présidentielles ne sont pas illimitées<sup>5</sup>. Selon les décrets actuels, le montant de dépenses maximal ou plafond de dépenses est de 16,851 millions d'euros pour les candidats qui se présentent

---

<sup>5</sup>Éléments tirés des sites web « Public Sénat » et « Le monde » : <https://www.publicsenat.fr/article/politique/presidentielle-2022-queles-sont-les-regles-de-financement-de-la-campagne-191106> et [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/04/07/financement-de-la-campagne-presidentielle-queles-regles-doivent-suivre-les-candidats\\_6121072\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/04/07/financement-de-la-campagne-presidentielle-queles-regles-doivent-suivre-les-candidats_6121072_4355770.html)



au premier tour et de 22,509 millions d'euros pour les deux candidats finalistes au second tour. Et si un ou des candidats font le choix de dépenser plus que le montant plafond, ce ou ces derniers devront, dans ce cas, verser au Trésor public la différence du montant qui dépasse le plafond.

Ensuite, concernant les modalités de remboursements, l'État va prendre en charge une partie de ces frais de campagnes pour l'ensemble des candidats qui se présentent au premier tour. Mais ces remboursements vont se faire en fonction des suffrages enregistrés. Lors du premier tour des élections, si les candidats réussissent à avoir un score supérieur à 5% des suffrages, alors le montant de remboursement de l'État par rapport aux dépenses sera de 47,5% des plafonds. Ce qui représente aux alentours de 8 millions d'euros.

Cependant, pour les candidats qui n'obtiennent pas les 5% des suffrages exprimés, mais qui ont des scores inférieurs, le plafond de remboursement sera de 4,75%. Ce qui amène à un montant de remboursement de 800 423 euros.

Lors du second tour, les 2 candidats restants auront un remboursement qui s'élèvera aussi à 47,5% du plafond, donc un total de 10,69 millions d'euros. Or, avant ces 2 tours des élections, l'État va avancer à chaque candidat le montant de 153 000 euros. Mais attention, si un parti politique reçoit un rejet du compte de campagne, alors le candidat du parti politique sera « privé du remboursement forfaitaire par l'État ».

Néanmoins, le remboursement n'est pas si simple, puisque que les candidats à la présidentielle doivent, dans les 2 mois après les élections, déposer leur compte de campagne à la Commission nationale (comme dis dans la sous-partie précédente). Ensuite la CNCCFP va commencer sa mission de vérification sur les justificatifs par rapport à chaque dépense. Ce contrôle permettra par lui suite d'avoir « le pouvoir d'approuver le compte directement ou de le réformer, c'est-à-dire ajouter ou retrancher certaines dépenses, si elle émet des doutes sur certaines factures. Il peut se passer près d'un an avant que la commission, aidées par des rapporteurs (souvent des magistrats et des fonctionnaires) annonce sa décision ».<sup>6</sup>

## VII. LES OBLIGATIONS SPECIFIQUES LORS DES CAMPAGNES PRESIDENTIELLES

Il existe des règles de financement pour les partis politiques qui sont applicables de manière générale pour l'ensemble des divers évènements politiques. Mais, il existe aussi des règles plus spécifiques<sup>7</sup> suivant les évènements et c'est le cas lors des élections présidentielles.

L'une des premières obligations dont nous avons brièvement abordé dans la sous-partie « plafond et remboursement » c'est le montant de 153 000 euros donné par l'État. Uniquement pour les élections présidentielles, l'ensemble des candidats qui se présentent lors des élections vont

---

<sup>6</sup>Éléments tirés du site web Le Monde : [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/04/07/financement-de-la-campagne-presidentielle-queles-regles-doivent-suivre-les-candidats\\_6121072\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/04/07/financement-de-la-campagne-presidentielle-queles-regles-doivent-suivre-les-candidats_6121072_4355770.html)

<sup>7</sup> Éléments tirés du site web « Conseil constitutionnel » : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/le-financement-de-la-campagne-des-candidats-a-l-election-presidentielle-au-travers-des-comptes-de>

percevoir cette avance de l'État qui sera considérée dans leur compte comme un apport personnel. Bien sûr, s'il y a rejet du compte, la somme devra être remboursée par le candidat.

Ensuite, autre obligation dans le cadre de cette campagne politique et, à l'opposé par rapport aux autres événements, selon l'article de droit L.52-12 du Code électoral, doivent nécessairement être inscrits dans les comptes de campagne les frais d'expertises comptables. Cela permet donc un contrôle des comptes mais aussi d'avoir une certaine transparence des frais engagés par les candidats.

Pour rester dans la continuité des comptes des partis politiques, il peut arriver que les comptes des candidats aient un solde positif. Dans ce cas-là, si le solde positif n'est pas dû à un apport personnel, celui-ci doit être reversé de manière obligatoire à la Fondation de France. A noter que, pour les autres élections, ce versement de solde positif peut être fait à une association de financement du parti politique voulu ou bien pour une association d'utilité publique.

Les irrégularités sont aussi présentes dans les comptes de campagnes. Et pour celles-ci, une sanction est de mise lorsque qu'une gravité est détectée que ce soit pour une dissimulation de recettes ou dépenses électorales, une absence de dépôts ou encore un dépassement de plafond. La sanction sera simplement le non-remboursement du compte et non pas une sanction d'inéligibilité d'un candidat. Cette « simple » sanction provient du fait qu'étant donné les délais entre la proclamation du résultat et les décisions sur les comptes, cela fragiliserait le candidat dans ses fonctions, dans la mesure où ce dernier est élu président de la République.

Les irrégularités sont détectées grâce à un contrôle fait sur les comptes de campagne des candidats à la présidentielle. Avant que le contrôle soit effectué, comme aujourd'hui par la CNCCFP, auparavant c'était le Conseil constitutionnel qui avait la charge de cette mission de contrôle et il n'avait pas de délais pour l'effectuer. Désormais, la CNCCFP gère les contrôles dans un délai de 6 mois après que les candidats aient déposés leurs comptes. Une fois que la commission donne une décision, sauf s'il y a un recours au conseil, elle devient définitive.

Enfin, la dernière obligation qui concerne les élections se sont les prêts et avances remboursables aux candidats. En effet, à l'inverse des autres élections politiques qui peut y avoir, lors des présidentielles, les personnes physiques n'ont pas le droit d'accorder des prêts et avances remboursables. Cette interdiction provient du fait que le Conseil constitutionnel, depuis les années 2000, reste sceptique sur les prêts donnés par des personnes physiques car selon lui, il y a une « absence de garantie de remboursement, avec le risque d'un enrichissement sans cause des candidats bénéficiant ultérieurement d'un financement public pour un remboursement qui en définitive n'aurait pas lieu »<sup>8</sup>. De ce fait, une fois qu'un emprunt est en cours, les intérêts n'entraîneront le remboursement par l'État du prêt que si le parti politique a lui-même souscrit auprès d'une banque pour financer la campagne d'un candidat et ne fait que répercuter sur le prêt les intérêts associés via un prêt dit « miroir ».

---

<sup>8</sup> Éléments tirés du site web « Conseil constitutionnel » : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/le-financement-de-la-campagne-des-candidats-a-l-election-presidentielle-au-travers-des-comptes-de>

Dans cette partie 1, nous avons vu que les principales règles de financement des partis politiques permettent de leur donner un encadrement. Ces limites de financement apportent une certaine rigueur et une transparence dans les partis politiques qui amènent en outre à homogénéiser leurs comptes afin d'en faciliter leurs contrôles et d'en freiner leurs abus politico-financier comme par le passé. L'évolution du droit à travers les décrets, les lois modifiées ou nouvellement créées, contribuent dans le même sens à un respect des règles et une équité entre les partis politiques et les candidats afin d'essayer de redorer l'image de la politique française aux yeux des citoyens français. Enfin et surtout, ces règles délimitent les campagnes politiques pour éviter (ou du moins essayer) que les partis trouvent des moyens d'en détourner les lois et d'en tirer profit pour leurs comptes de campagnes et/ou à titre personnel. Nous allons dans la partie 2 à travers les financements possibles, voir par exemple, si les partis politiques peuvent contourner la loi à travers leurs comptes de campagnes.

## PARTIE 2

-

### LES DIFFERENTS MOYENS DE FINANCEMENTS DES PARTIS POLITIQUES

Les partis ou groupements politiques ont recours à des dépenses importantes chaque année. Ces frais peuvent prendre plusieurs formes. Ils concernent notamment les locations de locaux ou permanences des partis ou groupements, la rémunération des personnes, les frais de secrétariat, d'affranchissements, d'impressions, de rédaction, de publicité ou encore de matériels. C'est pour cela que dans cette 2ème partie, nous allons voir comment les partis et groupements politiques se financent. Ces derniers vont avoir plusieurs types de financement autorisés permettant de récolter des fonds afin de les redistribuer à travers les différentes campagnes politiques qui ont lieu chaque année. Mais tous les financements ne sont pas autorisés. Pour éviter ou contrer les détournements, nous verrons lesquels sont interdits. Puis, dans une seconde sous-partie, nous analyserons certains comptes de partis politiques afin de voir quels sont les financements les plus importants et quels sont ceux les plus utilisés.

## CHAPITRE 5 – CE QUE DISENT LES TEXTES

Pour que les partis politiques puissent financer leurs dépenses, ces derniers ont le droit à 2 principaux types de financement : les financements privés et les financements publics. Nous allons voir à travers des textes de lois lesquels sont autorisés et de manière plus brève lesquels ne sont pas autorisés.

### I. LES FINANCEMENTS PRIVÉS

#### A. *Les dons et cotisations*

Dans les financements privés nous allons retrouver plusieurs sources possibles. La première concerne les dons et les cotisations qui sont consentis par des personnes physiques, des adhérents ou des élus. Ils sont régis par la loi du 11 mars 1988 (article 11-4 de la loi n°88-227) selon laquelle<sup>9</sup> : « *Une personne physique peut verser un don à un parti ou groupement politique si elle est de nationalité française ou si elle réside en France. Les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérents d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis ou groupements politiques ne peuvent annuellement excéder 7500 euros [...]* ». À travers cet article de loi, on remarque que les dons et cotisations sont fait librement par les personnes là où elles souhaitent les faire, dans la mesure où le plafond des 7500 euros n'est pas dépassé. Ils n'ont pas d'obligation de financer un seul et même parti ou groupement, selon qu'ils voudraient donner des ressources financières à plusieurs partis ou groupements politiques.

Ensuite, toujours selon l'article de mars 1988 : « *Tout don de plus de 150 euros consenti à une association de financement ou à un mandataire financier d'un parti ou groupement politique doit être versé, à titre définitif et sans contrepartie, soit par chèque, soit par virement, prélèvement automatique ou carte bancaire [...]* »<sup>9</sup>. Comme nous l'avons déjà vu dans la partie 1, les dons versés jusqu'à 150 euros peuvent être versés en espèces.

---

<sup>9</sup> Élément de l'avis technique relatif à la mission des CAC dans les partis et groupements politiques entrant dans le champ d'application de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 : <http://www.cnccfp.fr/index.php?art=586>

De manière générale, les montants perçus par les partis ou groupements politique avec les cotisations sont une très faible part des ressources financières<sup>10</sup> (nous verrons que pour certains partis ces cotisations sont des financements non négligeables). Pour ce qui est des élus, ils doivent reverser un % de leur rémunération aux parti politique auquel ils appartiennent. Ce pourcentage va différer en fonction du parti dans lequel les élus se trouvent.<sup>11</sup>

Et aussi, par exemple lors d'une campagne électorale, les partis politiques peuvent aussi participer au financement en faisant un don, où ce dernier n'est pas plafonné par rapport à ceux des personnes physiques.

### B. Les legs

La définition d'un legs au sens large, est une « transmission à titre gratuit d'un ou plusieurs biens d'une personne, qui ne prend effet qu'au jour du décès de cette dernière appelée légataire ». <sup>12</sup> Mais ici, dans la cas présent où l'on parle de financement politique, il faut s'en tourner encore une fois à la loi du 11 mars 1988 (article 7 de la loi n°88-227). Cette dernière stipule en effet que « Les partis et groupements politiques [...] ont le droit d'acquérir à titre gratuit ou à titre onéreux des biens meubles ou immeubles [...] »<sup>9</sup>. Si l'on en croit la loi de 1988, il n'y a aucune limite à ce que les partis ou groupements politiques se procurent des legs, ou plus globalement, aucun textes ne les fixent, en particulier sur leurs plafonds.

### C. Les dévolutions

Une des possibilités de financement privé par les partis ou groupements politiques sont les dévolutions, et plus précisément les dévolutions par rapport à l'excédent des comptes de campagnes. La définition juridique du terme dévolution est la suivante : « Le mot dévolution exprime le passage d'un droit, d'un bien ou d'un ensemble de biens composant un patrimoine dans un ou plusieurs autres patrimoines ». <sup>13</sup>

Les comptes de campagnes ne peuvent être déficitaires, de ce fait, lorsqu'ils sont excédentaires, et que cette excédent n'est pas dû à un apport personnel du candidat, le mandataire (qu'il soit un mandataire financier personne physique ou qu'il soit une association de financement) doit faire le choix entre une dévolution « à une association de financement ou à un mandataire financier personne physique d'une formation politique, ou bien à un ou plusieurs établissements reconnus d'utilités publique »<sup>9</sup>. Mais cette dévolution ne sera possible par le mandataire qu'une fois que la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques ou le juge de l'élection, auront contrôlés les comptes de campagne du candidat aux élections. Le candidat devra donc choisir entre ces 2 possibilités et son choix final sera exprimé sur son compte de campagne, en justifiant en même temps l'origine de cet excédent.

---

<sup>10</sup>Éléments de la fiche de synthèse n°15 : le financement de la vie politique : partis et campagnes électorales : [Fiche de synthèse : Le financement de la vie politique : partis et campagnes électorales - Rôle et pouvoirs de l'Assemblée nationale - Assemblée nationale \(assemblee-nationale.fr\)](#)

<sup>11</sup>Vidéo : Comment sont financés les partis politiques en France ? : <https://www.youtube.com/watch?v=kyRliPS6Hc8>

<sup>12</sup>Définition du mot Legs issu du site web : <https://www.capital.fr/votre-argent/legs-1347220>

<sup>13</sup>Définition du mot Dévolution issu du site web : <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/devolution.php>

#### *D. Les autres financements*

Dans ces autres ressources nous allons retrouver des financements un peu plus spécifiques qui sont autorisés par la loi du 11 mars 1988<sup>9</sup>. Ces financements peuvent correspondre à de la participation à des colloques, de la vente d'ouvrages, des débats, de la vente de produits dérivés ou encore des manifestations.

Enfin, pour finir avec les financements privés, on peut aussi parler des contributions qui sont reçues par d'autres formations politiques. À partir du moment où ces contributions rentrent dans le cadre de la loi du 11 mars 1988, alors celle-ci n'ont aucune limitation que ce soit par rapport à leur montant ou par rapport à leur forme.

Pour conclure, et donner un ordre d'idée sur le montant que représentent les financements privés, ces derniers correspondent chaque année à un total (de tous les partis politiques) de plus de 100 millions d'euros.<sup>11</sup>

## II. LES FINANCEMENTS PUBLICS

Pour ce qui est des financements publics, entre 1988 et 2010, ils vont au fil des années être bordés par différents articles de lois successifs. Ces financements publics sont dits direct (fixés tous les 5 ans à chaque élections) ou indirect.<sup>14</sup> Les financements publics directs sont remis soit aux candidats, soit aux partis ou groupements politiques sous forme monétaire, c'est-à-dire par virement bancaire majoritairement ou alors par chèques ou espèces. Les financements publics indirects quant à eux sont sous forme non monétaires et sont donnés par le gouvernement. Et justement, pour les financements publics nous allons nous focaliser sur l'État car il est la première source de financement des partis politiques.

Tous les ans, dans le projet de loi des finances sont inscrits des crédits destinés à être distribués aux partis et groupements politiques. Ces crédits sont répartis comme suivant<sup>10</sup>:

- « Pour moitié à raison de leurs résultats au 1<sup>er</sup> tour des dernières élections législatives »
- « Pour moitié aux partis représentés au Parlement, en proportion du nombre de députés »

La première moitié va bénéficier à l'ensemble des partis ou groupements politiques qui ont représenté, à minima dans 50 circonscriptions ou alors à minima un département ou bien une collectivité d'outre-mer, en ayant des candidats qui ont réussi à obtenir au moins 1% des suffrages.

Pour ce qui est de la seconde moitié, seuls les candidats qui ont obtenu au moins les 1% des suffrages dans la première moitié peuvent bénéficier de cette seconde moitié.

Pour donner un ordre d'idée sur les montants donnés par l'État, le parti politique la République En Marche a touché depuis 2017 plus de 10 millions d'euros par an et La France Insoumise a reçu plus de 3,7 millions d'euros par an. En sus de ces montants, en fonction du nombre de parlementaires affiliés que ce soient des députés ou des sénateurs, ils bénéficient de plus de 9 millions d'euros

---

<sup>14</sup>Éléments tirés du site web ACE : le réseau du savoir électoral : <https://aceproject.org/ace-fr/topics/pc/pca/pca02/pca02a/pca02a4>

supplémentaires. Pour finir, ces financements directs représentent au total environ 66 millions d'euros par an.<sup>11</sup>

Concernant les financements indirects, comme dit en début de sous-partie, les formes indirectes sont diverses. La première concerne les dons, puisque l'État va accorder une réduction d'impôts aux personnes physique faisant des dons à hauteur de 66% qui leurs seront remboursés. De plus, l'État va, aux parlementaires des partis ou groupements politique à l'Assemblée nationale ou au Sénat, accorder, en dehors des campagnes électorales, un droit d'antenne sur les chaînes de radios ou télévisions. Aussi, en corrélation avec la réduction d'impôts, les partis politiques vont se voir accorder par l'État, des allègements fiscaux sur leurs revenus. Ils peuvent être de toutes sortes : impôts sur les sociétés à taux réduit ou location de leurs immeubles.<sup>15</sup>

Enfin, ce qui constitue aussi une source de financement pour les partis ou groupements politiques dont on a parlé dans la partie précédente, ce sont le soutien financier de l'État sur les différents frais lors des différentes campagnes annuelles. Elles constituent une charge payée qui n'est non négligeable et vivement apprécié pour les partis ou groupements politiques.<sup>15</sup>

### III. LES FINANCEMENTS NON AUTORISÉS

Selon l'avis technique relatif à la mission des CAC dans les partis et groupements politiques entrant dans le champs d'application de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 tous les financements ne sont pas autorisés. En effet pour appuyer nos propos nous pouvons nous baser sur l'article 11-4 de cette loi. Cette dernière stipule que : « *Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupements politiques, ni en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. Les personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit et sociétés de financement ayant leur siège sociale dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen, ne peuvent ni consentir des prêts aux partis et groupements politiques ni apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis et groupements politiques [...]* »<sup>9</sup>

De ce fait, en dehors de celles mentionnées dans cette article, les personnes morales de droit privé, les personnes morales de droit public tels que les établissements publics ou les collectivités territoriales ou encore les personnes morales de droit étranger et aussi les États étrangers, n'ont pas autorisation de transmettre aux partis et groupements politiques des formes de financements telles que des aides matérielles, les dons ou encore des prêts et des garanties au titre de prêts.

Ces interdictions vont permettre à l'État et en particulier à la commission de limiter les dérives en essayant justement de restreindre les sources de financements. Le but n'est alors pas de réduire les montants de financements ou de limiter les moyens de financements des partis ou groupements politiques mais de faciliter les contrôles en encadrant les différentes sources de financements qu'ils peuvent bénéficier. En créant cette limite, les partis ou groupements auront alors moins de marge de manœuvre ou autrement dit moins la possibilité de détournements financier pour pouvoir se financer.

---

<sup>15</sup>Éléments tiré du site web : Sénat « Le financement de la vie politique » [https://www.senat.fr/role/fiche/financ\\_vie\\_pol.html](https://www.senat.fr/role/fiche/financ_vie_pol.html)



À travers ces plusieurs sous-parties nous avons pu nous rendre compte quels sont les différents moyens de financements que peuvent utiliser les partis ou groupements politiques. Mais dans la prochaine partie que nous allons traiter, nous pourrons, après analyse de leurs comptes, voir quels sont leurs réelles sources de financements et celles qui sont plus ou moins majoritaires.

## CHAPITRE 6 – LES COMPTES DES PARTIS POLITIQUES

Dans cette partie<sup>16</sup> nous allons analyser les comptes et plus précisément les bilans et comptes de résultats afin de voir quelles sont les principales sources de financements des partis politiques. Pour l'ensemble de l'analyse, nous nous baserons sur les documents comptables mis à disposition par la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements politiques.<sup>17</sup> Cette dernière met à disposition les comptes de tous les partis et groupements politiques (plus de 570), à travers des documents Excel et PDF. Pour notre sujet, nous traiterons de la dernière année qui est disponible et publiée, soit 2020.<sup>18</sup> Nous n'allons pas analyser l'ensemble des partis politiques mais plutôt nous focaliser sur certains d'entre eux : La République en Marche, le Rassemblement National, La France Insoumise, Les Républicains et enfin Europe Écologie Les Verts.

### I. LA REPUBLIQUE EN MARCHE

Bilan : Pour ce qui est des actifs et plus particulièrement des actifs immobilisés, les plus gros comptes sont les « autres immobilisations corporelles » à hauteur de 16 526 721€, les « prêts aux candidats » qui sont de 336 049€ et les « autres immobilisations financières » de 291 205€. Pour les actifs circulants, il y a les « créances clients et comptes rattachés » pour 169 448€, 559 531€ « d'autres créances », 7 989 016€ de « disponibilités » et 207 747€ de « charges constatées d'avance ». Pour le passif, les « réserves » sont de 8 972 113€, avec un « report à nouveau » de -375 381€ et un excédent positif pour l'année 2020 de 7 764 766€. Pour les provisions, la LREM à 53 000€ de « provisions pour risques » et 19 734€ de « provisions pour charges ». Enfin pour les dettes, le compte « Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit » est de 7 657 515€, les « dettes fournisseurs et comptes rattachés » sont de 1 175 470€ et les « dettes fiscales et sociales » représentent 810 086€.

Pour l'année 2020, le total du bilan pour le parti politique LREM est de 26 137 018€ alors qu'il était en 2019 de 11 111 682€. Cette large différence s'explique principalement par les autres immobilisations corporelles (matériel de bureau et informatique, mobilier, installations générales) puisqu'en 2019, ce compte ne représentait seulement 1 912 464€ contre plus de 16 500 000€ en 2020. On constate aussi une l'augmentation des réserves en 2020, où elles n'étaient pas présentes en 2019 et enfin la contraction des emprunts et dettes auprès des établissements de crédits viennent modifier le bilan puisqu'ils étaient de 0 en 2019. Ces plusieurs éléments viennent donc augmenter le bilan entre ces 2 années.

Compte de résultat : Les produits d'exploitations pour le compte de résultat sont de 24 768 979€ en 2020. Ce montant est possible car les « aides publiques » de l'État représentent à elles seules près de 90% des produits de la République en Marche avec 22 222 384€. Les « cotisations » et plus particulièrement celles des élus sont de 526 738€ en 2020 soit seulement 2,13% de produits. Les dons quant à eux sont de 1 408 102€ soit 5,7% du total des produits. D'autres comptes viennent augmenter le total des produits comme les « dévolutions de l'excédent des comptes de campagne » à hauteur de 94 537€, les « reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges » pour

---

<sup>16</sup>Cette partie assez longue énumère les résultats des parties politiques et reste assez répétitive dans son ensemble.

<sup>17</sup>Site web de la CNCCFP : [http://www.cnccfp.fr/docs/partis/publications/comptes\\_partis\\_2020.html](http://www.cnccfp.fr/docs/partis/publications/comptes_partis_2020.html)

<sup>18</sup>L'ensemble des Excel sont disponibles en annexes.

115 786€. Enfin, les « ventes de marchandises, production vendus, production stockée et aussi immobilisées » sont de 384 005€. Concernant les produits financiers ils sont inférieurs à 10 000€ et il y a une absence de produits exceptionnels.

Pour les charges d'exploitations il en ressort 6 principales. La première charge est le compte « Propagande et communication » avec les congrès, manifestations et universités pour 1 121 012€. La seconde se sont les charges afférentes aux « locations, redevances de crédit-bail et charges locatives » pour 1 950 708€. Les « honoraires » font aussi parties des plus grosses charges avec 1 851 209€. La quatrième charge sont les « autres achats et autres charges externes » qui représentent 2 739 693€. Enfin les 2 derniers postes de charges sont complémentaires puisqu'il s'agit des salaires et traitements pour 5 173 814€ et des charges sociales pour 2 173 528€. Si l'on additionne ces 6 principales charges, elles expriment 88,67% du total des charges d'exploitations. D'autant plus que les charges financières sont de seulement 78 959€ et les charges exceptionnelles de moins de 1 000€. Ce qui nous amène, avec ces 6 principales charges mais aussi les autres moins importantes à un total de 17 013 580€. La différence entre le total des produits et le total des charges en 2020 nous donne un excédent positif de 7 764 766€. Pour comparaison, en 2019 les produits étaient de 28 043 307€, supérieur à 2020 grâce aux prestations de services aux candidats et aussi les contributions financières de partis ou groupements politiques. Pour ce qui est des charges, elles étaient de 23 310 821€, soit supérieurs de 6 297 241€. Cette différence est dû par les comptes « déplacement, missions et réceptions », « communications (presse, publication, télévisions, etc.) », « autres achats et autres charges externes » et aussi « salaires et traitements » qui sont bien plus important et qui viennent expliquer cette différence de plus de 6 millions d'euros.<sup>19</sup>

À travers les comptes de La République En Marche, on remarque donc que la principale source de financement est bien l'aide publique qui est donnée par l'État, mais aussi que la part des cotisations et des dons sont plus faibles. On remarque aussi que les principaux postes de charges sont les emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit mais aussi les charges d'exploitation telles que les salaires et traitements, les honoraires ou encore les locations, redevances de crédit-bail et charges locatives pour l'ensemble des locaux du parti.

## II. LE RASSEMBLEMENT NATIONAL

**Bilan :** Pour la partie actif du bilan du Rassemblement national, les principaux comptes pour les actifs circulants sont comme pour LREM les « autres immobilisations corporelles » à hauteur de 260 966€, les prêts hors périmètre avec les « prêts à des partis ou groupements politiques » pour 498 339€ et les « prêts aux candidats » pour 131 335€. Aussi, l'un des comptes les plus important pour les actifs immobilisés se sont les « autres immobilisations financières » pour un montant de 116 013€. Dans les actifs circulants on retrouve 3 comptes majeurs. Les « autres créances » qui représentent 1 186 990€, les « disponibilités » pour 2 914 475€ et les « charges constatées d'avance » pour 175 968€. Pour le passif, son total en 2020 est de 5 411 583€. Pour la partie des fonds propres, le RN a 206 431€ de « réserves », un important report à nouveau de -19 943 662€, un excédent d'exercice de 586 397€ et des « autres fonds propres » pour 269 892€. Il y a des « provisions pour risques et charges » à hauteur de 436 591€ pour les risques et 73 405€ pour les charges. Et pour les comptes de dettes, sur un total

---

<sup>19</sup> Tous les montants annoncés dans le chapitre 6 sont en nets

de 23 782 530€, le Rassemblement National à 8 163 972€ « d'emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit », des « emprunts et dettes auprès des personnes physiques » pour 10 850 192€, 2 666 543€ de « dettes fournisseurs et comptes rattachés » et aussi 1 474 589€ de « dettes fiscales et sociales ». Ces 4 principales dettes représentent 97% du total des dettes pour 2020.

Par rapport à l'année 2019, le bilan de l'année 2020 est en augmentation de 24%. Cette augmentation est possible car en 2019, le parti politique disposait de moins d'actifs circulants comme les disponibilités, et aussi, car elle était en déficit d'exercice de -368 235€. Plus important encore, le montant de ses dettes entre ces 2 années a augmenté de près de 860 000€.

Compte de résultat : Pour le Rassemblement National, les produits d'exploitation en 2020 ont été de 8 683 270€ alors qu'ils étaient de 10 095 557€. Les « cotisations » des adhérents et des élus représentent à eux 2, 2 380 957€. Les aides publiques que ce soit pour la 1<sup>ère</sup> fraction ou 2<sup>ème</sup> fraction sont au total de 5 144 536€. Pour les dons des personnes physiques ils sont de 708 653€, et le compte « autres produits » de 386 321€. Il y a aussi des produits financiers de 114 134€ pour les « autres intérêts et produits assimilés » et des « produits exceptionnels » de 499 649€ pour 2020.

Du côté des charges d'exploitation, on peut faire le même constat que pour le parti politique du LREM. Les principaux postes de charges sont aussi la « communication » pour 545 194€, les « locations, redevances de crédit-bail et charges locatives » pour 800 672€, les « honoraires » pour 1 329 347€, les « autres achats et autres charges externes » d'un montant de 901 073€ et les « salaires et traitements » et « charges sociales » pour un total de 2 425 593€. À noter que les charges d'exploitations sont en baisse de 12,5% entre 2019 et 2020. De plus, les « charges financières » représentent 1 028 760€ dont des intérêts et charges assimilées pour 972 558€. Enfin, les charges exceptionnelles sont aussi présentes puisque les « dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exceptionnelles » sont de 105 930€.

Les produits moins les charges en 2020 pour le Rassemblement Nationale donnent un excédent d'ensemble de 586 396€. Ce résultat positif était cependant en 2019 négatif puisque le parti a eu un déficit cette année-là de -368 235€. Ce déficit est en parti dû à de faibles produits exceptionnels et de grandes charges exceptionnelles puisque le résultat exceptionnel en 2019 était de -853 199€ alors qu'en 2020 il est de 303 172€. Enfin par rapports aux cotisations des adhérents et élus, ils représentent un plus grand pourcentage sur les produits par rapport au LREM puisque ce sont plus de 25% des produits totaux encaissés par le RN. Du côté des aides publiques attribuées par l'État, ces dernières financent à hauteur de 55% le parti politique.

À travers les comptes du Rassemblement National, la première remarque de l'on peut faire avec LREM c'est la différence des montants. En effet, les produits et les charges du parti politique La République En Marche sont 2 à 3 fois plus élevés que les comptes du Rassemblement National. Bien sûr, malgré une hausse des suffrages depuis ces 5 dernière années, le Rassemblement National est un parti politique avec moins d'ampleur au niveau financier et par conséquent, possède moins de revenus. Mais par rapport aux principales sources de financement, elles sont similaires entre les 2. Elles sont similaires de manière relative car elles n'ont pas la même part de pourcentage sur les produits totaux. Le pourcentage de cotisations au RN est beaucoup plus élevé qu'à La République En Marche et la part de financement par l'aide publique est plus faible puisque la LREM est financée à

presque 90% par les aides publiques. Enfin, on peut tout de même dire que les comptes de charges les plus importants pour le Rassemblement National restent similaires à La République En Marche puisque ce sont toujours la communication, les honoraires, les locations ou encore les salaires qui sont les plus importantes. Pour finir, en voyant le montant négatif des reports à nouveau qui est très important, on comprend alors que le parti politique du Rassemblement National est très endetté.

### III. LA FRANCE INSOUMISE

Bilan : Concernant l'actif du bilan de La France Insoumise, 3 comptes principaux se dégagent : les « autres immobilisations corporelles » pour 32 603€, les « prêts aux candidats » pour 299 055€ et les « autres immobilisations financières » pour 160 756€. Pour ce qui est des actifs circulants, on retrouve les mêmes comptes majeurs que le parti politique LREM avec des « créances clients et comptes rattachés » à hauteur de 30 835€, des « disponibilités » pour un montant de 5 942 866€, et des « charges constatées d'avance » pour 123 750€. Entre 2019 et 2020, le bilan de La France Insoumise est passé de 4 317 331€ à 6 595 097€, soit une augmentation de près de 53%. Cette augmentation peut être constatée par 2 principaux comptes. Même si le compte « prêts aux candidats » est passé de 2 140 704€ en 2019 à 299 055€, ce qui fait augmenter le bilan 2020 ce sont les « disponibilités » puisqu'entre ces 2 années elles ont presque triplé en 2020. Ce qui fait donc augmenter notre actif du bilan.

Du côté passif du bilan, on note une augmentation des « réserves » entre l'année 2019 et 2020 puisqu'elles passent de 1 415 938€ à 4 117 161€. De plus, La France Insoumise a un excédent d'exercice d'un montant de 2 127 919€ soit une légère baisse de 20% par rapport à 2019. Le parti politique ne dispose d'aucune provision pour risques et de très faibles provisions pour charges qui sont inférieures à 5 500€. Dans les comptes de dettes, ces derniers sont très faibles avec un total des dettes qui est de 332 658€. À noter que La France Insoumise est un parti politique qui est moins important que les 2 premiers que nous avons pu voir et que les moyens financiers sont donc moins importants. Les « emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques » s'élèvent à 110 019€ et les « dettes fournisseurs et comptes rattachés » sont d'un montant de 173 692€. Deux autres comptes de dettes viennent s'ajouter aux 2 précédemment annoncés, le compte « autres dettes » pour 8 932€ et le compte « produits constatés d'avance » pour 40 015€. Au total, et en comparaison avec l'année 2019, les dettes sont passées de 200 566€ à 332 658€, soit 65,8% d'augmentation.

Compte de résultat : Le compte de résultat de La France Insoumise est aussi plus faible que les 2 autres partis politiques que nous avons vus. Cela veut donc dire que d'une part les charges sont moins importantes que les autres partis mais d'autre part que les produits aussi sont plus faibles. En effet, les cotisations des élus s'élèvent seulement à 16 442€. Même si elles sont plus faibles que les autres partis, les aides publiques attribuées à la LFI représentent plus de 80% des produits d'exploitation pour un montant de 4 459 212€. Les dons quant à eux représentent 16% des produits d'exploitation avec un montant de 883 353€. On peut aussi citer 2 autres comptes qui représentent les produits d'exploitation pour La France Insoumise mais qui sont très faibles. Les « prestations de services (manifestations et colloques) » à hauteur de 109 011€ et les « ventes de marchandises, production vendue, production stockée et productions immobilisée » sont de 46 116€. Pour terminer avec les produits, pour parler des « produits financiers », ils sont à hauteur de 13 316€ au total et les

exceptionnels sont de 2 001€. Au total, les produits d'exploitation sont de 5 538 205€ en 2020, en légère baisse par rapport à 2019 puisqu'ils étaient de 5 702 463€.

Concernant les charges d'exploitation, on remarque une certaine homogénéité entre les comptes. A noter quand même que l'on fait le même constat que la LREM ou le RN, les comptes principaux de charges de la LFI sont similaires aux autres partis. En effet mise à part la charge la plus importante avec le compte « salaires et traitements » d'un montant de 683 773€, les autres charges se situent entre 200 000 et 400 000 euros. La charge « contributions versées aux candidats » représente 244 909€ et le compte « contributions à des partis ou groupement politiques » est de 247 892 euros. Pour les charges vues précédemment telles que la communication ou les locations elles sont respectivement de 298 540€ et de 423 611€. Le total des charges est de 3 425 603€, en augmentation de 12% par rapport à 2019, avec aucunes charges financières et moins de 1 300€ de charges exceptionnelles.

La différence entre les produits et les charges en 2020 amène à un excédent d'ensemble de 2 127 919€ (baisse de plus de 20% avec l'année 2019). Cette baisse est dû à une augmentation des charges et à une baisse des produits en comparaison avec l'année 2019.

Les comptes de La France Insoumise sont sans surprise inférieurs à la République En Marche et le Rassemblement National. En effet, étant un parti politique avec moins de suffrages lors des différentes élections, par conséquent les aides publiques, les dons et cotisations sont donc inférieurs aux partis politiques qui sont plus majoritaires. Ayant des sources de financement plus faibles, les possibilités d'endettement sont donc plus faibles, ce qui explique alors que le niveau de dettes ne soit pas élevé. Enfin, dans le compte de résultat, on peut toujours faire le même constat sur les postes des charges. Ce sont encore une fois les mêmes comptes qui sont prédominants tels que les honoraires, la propagande et la communication, les locations ou encore les contributions aux candidats.

#### IV. LES REPUBLICAINS

Bilan : Dans l'actif du bilan du parti politique Les Républicains les comptes majoritaires sont les « autres immobilisations financières » pour 2 723 704€, les « terrains et constructions » pour 727 600€, les « immobilisations incorporelles » pour 254 920€ et les « autres immobilisations corporelles » pour 244 726€. Le total des actifs immobilisés est en baisse de près de 25% entre 2019 et 2020, passant de 5 579 289€ à 4 191 105€. Pour les actifs circulants, un compte est très largement supérieur aux autres comptes puisqu'il représente 93% du total des actifs circulants d'un montant de 15 556 528€ pour 16 770 797 au total, et ce compte se sont les « disponibilités ». Pour les autres comptes présents, nous avons les « autres créances » à hauteur de 817 632€ ou encore les « valeur mobilières de placement » pour 213 692€. Le total du bilan pour 2020 est de 20 961 902€ et pour 2019 il était de 20 381 167€, soit une très légère augmentation de 2,85%.

Dans le passif, seulement 2 comptes dans les fonds propres avec le montant des « réserves » qui est cette fois-ci, en comparaison avec LREM ou LFI que nous avons vu précédemment, en négatif pour -1 121 106€. Mais les pertes que le parti a pu avoir sont en train de disparaître puisqu'en 2019, le montant des réserves était de -11 385 493€, ce qui nous montre que Les Républicains ont presque entièrement rebouchés leurs pertes des années précédentes. Malgré des réserves négatives, le parti dégage, certes un excédent d'exercice inférieur à 2019, mais qui reste tout de même bon avec en 2020

un excédent de 3 221 286€ contre 10 264 247€ en 2019 (Cet excédent en 2019 a servi à recouvrir aux réserves négatives). À noter que les fonds propres du passif du bilan en 2019 étaient négatifs de -1 121 780€ à cause, comme nous l'avons vu, du montant des réserves avec les pertes enregistrées les années précédentes. Pour les provisions, elles sont plus élevées que les autres partis politiques puisque les « provisions pour charges » sont de 1 038 159€ et les « provisions pour risques » de 356 816€. Pour finir avec les dettes, sur le total des 17 466 747€, 12 704 404€ concernent les « emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit », soit presque 73% de l'ensemble des dettes. Les 30% restant sont principalement les « dettes fournisseurs et comptes rattachés » pour 2 027 203€, les « dettes fiscales et sociales » pour 1 533 126€ et les « autres dettes » pour 970 734€. Pour finir sur les dettes, entre 2019 et 2020, légères baisses de celles-ci puisque Les Républicains ont remboursé leurs emprunts mais cela veut aussi dire qu'ils n'ont pas fait d'investissement en plus sur 2020.

Compte de résultat : On remarque directement que les produits d'exploitation baissent de presque 4 millions d'euros entre 2019 et 2020. Cet écart de 15% s'explique par une baisse générale de l'ensemble des comptes qui permettent de financer le parti politique. En effet, les cotisations des adhérents et des élus sont passées d'un total de 3 968 522€ à 3 478 128€, soit plus de 490 000 euros en moins, les aides publiques ont, quant à elles, peu baissées puisqu'elles sont de 12 880 945€ alors qu'elles étaient de 12 938 630€ en 2019. Les « dons des personnes physiques » ont aussi baissé de 720 658€ sur les 2 années pour un montant en 2020 de 2 593 024€. De plus, cette baisse est aussi présente pour les « reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges » car en 2020 elles sont de 1 281 375€ et en 2019 elles étaient de 1 942 380€, soit 34% de baisse. Et enfin la dernière baisse que l'on peut constater, c'est celle sur les « ventes de marchandises, production vendue (biens et services), productions stockée et immobilisée » puisque le compte est passé de 501 839€ à 182 459€. Les Républicains ont très peu de produits financiers en 2020 puisqu'ils sont de 2 479€ alors qu'en 2019 ils étaient de 11 307€. Pour les produits exceptionnels on remarque en 2019 un important montant qui concerne les produits exceptionnels sur opérations en capital de 46 000 451€. Ce compte suppose que le parti politique a cédé un actif immobilisé et qu'il a réalisé un bénéfice grâce à la vente de cet actif par rapport à sa valeur nette comptable. De ce fait pour les produits exceptionnels nous ne pouvons pas réellement comparer les 2 années mais on peut quand même dire que le total des produits exceptionnels en 2020 était de 488 212€

Pour les charges d'exploitation, il n'y a aucune surprise sur le total de 16 943 264€. En effet, les charges principales sont encore une fois similaires aux autres partis politiques. On distingue 5 comptes de charges qui sont supérieurs à 1 million d'euros et que si on les additionne ils couvrent à 79,4% les charges d'exploitation. Arrive en première position le compte « salaires et traitements » à hauteur de 4 279 238€. Pas loin derrière il y a les « locations, redevances de crédit-bail et charges locatives » pour 3 498 982€. Ensuite en troisième position nous avons les « autres achats et autres charges externes » pour 2 700 125€. Enfin en quatrième et cinquième position, de manière logique les « charges sociales » d'un montant de 1 859 418€ et les « impôts et taxes » pour 1 118 076€. Par rapport à 2019, les charges d'exploitation ont plus baissé que ce que les produits ont baissé par rapport à 2020. C'est un point positif puisque les charges d'exploitation sont passées de 23 866 668€ à 16 943 264€ comme dit précédemment et donc c'est tout de même une baisse de 30% qui n'est pas négligeable pour le parti Les Républicains. Pour ce qui est des charges financières, elles sont en baisses entre 2019 et 2020 car elles étaient de 3 745 567€ et sont en 2020 de 506 657€. Pour les charges exceptionnelles, on peut faire le même constat que pour les produits exceptionnels. En effet, en 2019 ces charges

étaient de 32 578 391€ contre 478 32€ en 2020. Ces charges en 2019 font références à une/des cession(s) d'immobilisation(s) où la période d'amortissement n'était pas terminée<sup>20</sup>, ce qui explique donc cet écart entre les 2 années traitées.

Pour finir, entre ces produits exceptionnels et charges exceptionnelles sur l'année 2019, cela amène en 2020 à avoir un écart sur l'excédent d'ensemble moins représentatif de la réalité étant donné les évènements « exceptionnels » en 2019. Cela nous fait donc en 2019, un excédent d'ensemble de 10 264 247€ et en 2020, un excédent d'ensemble de 3 221 286€.

Le parti politique Les Républicains se rapproche, pour ce qui est des montants globaux, du parti politique La République En Marche. Ce sont finalement 2 partis politiques qui ont une similitude aux niveaux de leurs comptes, même si du côté des suffrages exprimés lors des élections, Les Républicains récoltent moins de votes.

## V. EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

Je voulais pour cette dernière sous-partie, analyser et comparer un parti politique qui réalise de manière générale des suffrages bien plus faibles que les 4 autres partis politiques que nous avons vu ci-avant. En effet, EELC c'est seulement 4,58% au premier tour des élections présidentielles en 2022. Il est donc intéressant de savoir si un parti avec moins de suffrage possède des financements plus faibles que les autres partis politiques avec des suffrages supérieurs. Bien sûr, les aides publiques seront inférieures, mais il reste quand même utile de voir pour les autres postes de produits ou de charges si les différences sont conséquentes.

Bilan : Commençons comme pour les autres analyses par l'actif du bilan. Sur les actifs immobilisés il y a très peu de changement entre 2019 et 2020. En 2019 le total des actifs immobilisés était de 2 840 949€ et en 2020 ils sont de 2 988 738€. Seulement +147 789€ en 2020, qui sont dû principalement par une hausse des « prêts des candidats » qui étaient de 1 297 309€ en 2019 et qui sont en 2020 de 1 495 022€. Les « immobilisations incorporelles » ne bougent pas entre les 2 années pour un montant de 27 918€. Même constat pour les « terrains et constructions » puisqu'ils sont de 758 660€ en 2019 et en 2020. On remarque quand même une légère baisse pour les « autres immobilisations corporelles » en 2020 qui sont de 635 936€ alors qu'en 2019 ce compte était de 687 761€. Pour les autres comptes tels que les « participations et créances rattachées » ou les « autres immobilisations financières », il y a très peu de changement entre les 2 années. Pour les actifs circulants il y a un peu plus d'évolutions. Même si les « stocks et en-cours » ne bougent pas entre les 2019 et 2020, pour un montant de 1 286€, ce n'est pas le cas pour les comptes « autres créances », « valeurs mobilières de placement » et « charges constatées d'avance ». Effectivement, les « autres créances » passent de 357 470€ à 155 630€ en 2020 ce qui est positif pour le parti politique. Mais, on constate aussi que les « valeurs mobilières de placement » sont passées de 344 470€ à 1 833€ en 2020. Cette baisse brutale des VMP signifie un besoin rapide de liquidité d'Europe Écologie Les Verts en 2020 ou pour l'année suivante. Et pour les « charges constatées d'avance », elles ne sont plus que de 61 717€ en 2020 contre 276 949€

---

<sup>20</sup> Élément tiré du site web : expertcomptable.com : <https://www.l-expert-comptable.com/a/530007-les-charges-exceptionnelles.html#:~:text=Les%20charges%20exceptionnelles%20sur%20op%C3%A9rations%20en%20capital%20concernent%20principal%20des,%C3%A0%20la%20valeur%20nette%20comptable.>



en 2019. Pour finir avec les « disponibilités », elles augmentent en 2020 de 1 216 608€ pour un montant de 3 865 084€. Ces éléments d'actifs et d'autres comptes non cités car plus faibles, nous amènent à un total général de 7 158 115€ en 2020, une hausse de 10% par rapport à 2019 où le total d'actifs était de 6 489 024€.

Dans le passif du bilan, 3 comptes sont concernés : les « réserves pour frais de campagnes électorales » à hauteur de 450 000€ en 2020 contre 315 000€ l'année précédente, un « report à nouveau » de 4 843 212€ soit une augmentation de 18,6% en 1 an, et un excédent d'exercice de 927 535€ en 2020 soit +167 000€ par rapport à 2019. Ces 3 comptes donnent un total de fonds propres de 6 220 747€ alors qu'en 2019 ils étaient de 5 159 495€. Pour un petit parti politique, avoir un excédent d'exercice positif mais aussi avoir un important report à nouveau, qui est d'ailleurs en solde créditeur, cela est synonyme d'une bonne gestion financière. Par rapport aux provisions, rien d'important à dire puisque les provisions pour charges ne sont pas présentes et les provisions pour risques sont faibles avec 20 590€ sur 2020. Pour les dettes, entre 2019 et 2020, elles sont en baisses de presque 400 000€. En effet, seul un poste est en hausse en 2020 et il s'agit des « dettes fiscales et sociales » pour 263 078€, alors qu'elles étaient de 237 657€ en 2019. Les « emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » sont de 470 021€ contre 535 006€ en 2019, les faibles « emprunts et dettes auprès de personnes physiques » sont totalement remboursés en 2020 pour 3 500€. Concernant les « dettes fournisseurs et comptes rattachés » elles passent de 152 895€ à 141 315€ en 2020. Pour terminer avec les dettes, la plus grosse baisse concerne le poste « autres dettes » puisque de 351 829€, elles sont en 2020 de 27 363€, et les « produits constatés d'avance » sont divisés par deux pour être à 15 000€ en 2020.

Compte de résultat : Les produits d'exploitations augmentent de presque 2 millions d'euros entre les 2 années étudiées, 4 372 116€ en 2019 et 6 151 973€ en 2020 (+40,7%). Il y a une très belle adhésion au sein du parti car les « cotisations des adhérents » sont de 1 047 114€ et les « cotisations des élus » de 1 339 229€, qui d'ailleurs sont supérieures aux aides publiques attribuée par l'État qui sont de 1 270 933€ pour la 1<sup>ère</sup> fraction et de 148 638€ pour la 2<sup>nde</sup> fraction. Ce constat est assez logique vu que les suffrages réalisés par EELV sont aux alentours de 5% et donc les aides publiques sont beaucoup plus faibles. Les « dons des personnes physiques » représentent 351 027€ alors qu'en 2019 c'était près de 100 000€ de moins. Un compte qui est aussi une grande source de financement en 2020 pour EELV ce sont les « prestations de services (manifestations et colloques) » à hauteur de 1 530 153€ alors qu'elles étaient seulement de 263 710€ en 2019. Aussi, on peut citer les « ventes de marchandises, production vendue, etc... » qui ont rapporté un chèque de 263 466€ en 2020.

Du côté des charges d'exploitation elles sont en augmentation d'environ 1 500 000€ pour atteindre en 2020, 5 082 486€. Cette augmentation de 40% est dû majoritairement par 3 facteurs. Le premier facteur est l'augmentation des « contributions versées aux candidats » qui sont passées de 41 294€ à 367 691€. Le second facteur c'est la hausse des « autres achats et autres charges externes » qui étaient de 758 400€ et qui sont désormais de 1 066 484€. Et le troisième facteur encore une fois ce sont les « salaires et traitements » avec les « charges sociales » qui vont de paires. En effet, les salaires sont passés de 972 786€ à 1 678 642€ (soit +72,5%), et les charges sociales de 374 177€ à 747 259€. Ces 3 facteurs pèsent au total sur les charges d'exploitation plus de 75%. Les 25% restants sont les charges telles que les « locations, redevances de crédit-bail et charges locatives », les « honoraires » ou encore les « dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations ».

Les charges financières et les charges exceptionnelles représentent respectivement 30 463€ et 147 916€. Par rapport à 2019, ces 2 charges sont en forte augmentation en 2020.

Pour finir, au total la différence entre les produits et les charges est en augmentation en 2020 par rapport à 2019. Effectivement, cette augmentation de l'excédent d'exercice entre 2019 et 2020, passe par une augmentation des produits qui est supérieure à l'augmentation des charges. Le compte de résultat est excédentaire de 927 535€ en 2020 contre 760 404€, soit +167 131€.

De manière générale, le parti politique Europe Écologie Les Verts malgré de faibles résultats aux suffrages lors des dernières élections, n'a rien à envier au niveau de ses finances. Que ce soit dans le bilan ou le compte de résultat, les montants restent certes faibles par rapports aux partis politiques principaux mais par rapport aux suffrages réalisés, ils ont quand même des résultats comptables très convenables.

## CHAPITRE 7 – CE QUE L’ON CONSTATE

A travers la partie A et B, nous pouvons faire un rapprochement entre ce que nous disent les textes sur les différents financements et, ceux dans la réalité qui sont vraiment utilisés par les partis politiques. Pour commencer, le premier constat que l’on peut faire c’est que pour les 5 partis politiques analysés, ces derniers ont des moyens de financements qui sont similaires à 90%. En effet, seulement quelques comptes de financements vont différer les uns des autres. Par exemples, les comptes tels que les « Emprunts et dettes auprès des personnes physiques à taux préférentiel » chez les Républicains, les « Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques » au Rassemblement National ou encore les « Emprunts et dettes auprès des personnes physiques » chez le RN et chez Europe Écologie les verts sont des comptes qui sont différents des autres pour se financer.

Par rapport aux aides publiques, pour tous les partis politiques que l’on a vus, elles représentent une grande partie ou même une très grande majorité des produits d’exploitation. Cette aide reste vraiment indispensable pour les partis politiques avec de faibles suffrages aux élections même si elle n’est pas élevée. De même pour les partis avec des plus grands résultats aux suffrages, cette aide leurs permet aussi de les utiliser pour les charges qu’ils auraient ou pour faire des investissements supplémentaires.

Concernant les dons et cotisations, ils sont tout aussi importants. En effet, pour les petits partis politiques tels qu’Europe Écologie Les Verts, les cotisations des élus et adhérents sont supérieures aux aides publiques touchées. Ces produits ne sont donc pas négligeables et permettent d’agrandir la liberté de leurs financements. Dans certains partis, les dons sont aussi une bonne source de financements et permettent alors des possibilités pour augmenter leurs charges sur certains comptes.

Comme on a pu l’aborder dans la sous-partie 4 des financements privés, les « prestations de services avec les manifestations et colloques » ou les « prestations de services aux candidats » représentent tous deux des produits qui viennent financer les partis politiques français. Mais aussi et pour finir, avec ces plusieurs produits d’exploitation qui viennent remplir les caisses des partis politiques, on peut aussi citer les « ventes de marchandises, production vendues (biens et services), productions stockée et immobilisée » qui donnent aussi une part, plus ou moins importantes selon les partis, de financement supplémentaire.

De mon avis personnel et surtout de manière logique, il est cohérent de retrouver des moyens de financements qui sont en adéquation avec les règles à appliquer. Effectivement, les comptes des partis politiques étant contrôlés par la Commission Nationale des Comptes de Campagnes et des Financements Politiques, il serait impensable voire insensé que les partis politiques déguisent leurs comptes avec des financements supplémentaires qui seraient non autorisés par les textes. C’est pour cela que les comptes que nous avons analysés sont conformes et comparables entre eux puisqu’ils ont les mêmes bases de financements autorisés. Globalement, ce que nous disent les textes coïncides très largement avec ce que nous avons pu voir à travers les synthèses comptables.

## PARTIE 2 BIS

-

### ZOOM SUR LES ASSURANCES LORS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

## CHAPITRE 8 – EXEMPLE AVEC EMMANUEL MACRON

Dans ce zoom nous allons nous pencher sur un autre aspect des élections présidentielles. Lors des élections présidentielles, il se peut que des candidats nouvellement arrivés pour se présenter, n'ai pas les moyens d'obtenir des financements, surtout lorsque que le parti politique est créé pour l'occasion. Nous pouvons prendre l'exemple du parti politique « En marche » qui est désormais « La République En Marche » créé par le président actuel Emmanuel Macron en avril 2016. Cette création qui arrive 1 an avant les élections de 2017 et pour financer sa campagne, Emmanuel Macron, n'arrivant pas à trouver des ressources, a incité les banques à lui prêter de l'argent en souscrivant à une police d'assurance. Pour la suite des explications, je me suis basé sur plusieurs articles comme Le Point Politique et l'Argus de l'assurance<sup>21</sup> afin d'expliquer le déroulement de ce zoom.

On peut comprendre la réticence des banques lorsqu'Emmanuel Macron est venu à leur rencontre pour leur demander un emprunt de plusieurs millions d'euros afin de financer sa campagne présidentielle, soit seulement 1 an après la création du parti. Mais le président a su jouer de ses relations pour arriver à ses fins. Prenons alors les évènements dans leur chronologie.

Fin janvier 2017, le parti politique En marche peinait à trouver un prêt pour financer sa campagne. En effet, le trésorier d'Emmanuel Macron à l'époque Cédric O, s'alarmait lors de ses échanges avec Christian Darnat (vice-président de l'AFCEM : association de financement de la campagne présidentielle d'Emmanuel Macron) de la nécessité d'obtenir un prêt dans les plus brefs délais. Les équipes du candidat avaient estimé un budget prévisionnel d'un montant de 15 millions d'euros pour le 1er tour et de 3 millions supplémentaires soit 18 millions d'euros au total avec le second. Parmi ce budget, les dons qui ont été collectés depuis la création s'élevaient à 5 millions d'euros. De plus, l'équipe de fundraising avait estimé une levée de 2 millions d'euros en plus pour le parti. De ce fait, ils devaient ajouter à cela des prêts bancaires, dans un premier temps d'un montant de 8 millions qu'il fallait rendre disponible rapidement et un second de 3 millions d'euros pour courant avril.

Mais malgré les sérieuses négociations, les banques sont en grandes hésitations et le parti éprouve des difficultés à être persuasif. Ces hésitations sont légitimes car les banques se remémorent les précédentes affaires politiques qu'il y a pu avoir comme celle de Bygmalion en 2012 avec Nicolas Sarkozy. Cette légitimité d'une réticence des banques repose sur un 2<sup>ème</sup> facteur. Le parti politique créé il y a moins d'un an, ne possède d'aucun actif financier qui pourrait être porté comme une garantie pour l'emprunt du parti. Ainsi, sans cette garantie, les discussions entre les équipes de Macron et les banques Crédit mutuel et la Bred sont limitées et le prêt demandé n'est pas débloqué.

Emmanuel Macron n'a donc pas d'autre choix pour obtenir ses fonds, de souscrire à une police d'assurance. Ce dernier va mettre Christian Darnat et Cédric O sur le projet pour le diriger. Les termes de cette police d'assurance seraient « *non seulement à se couvrir contre le décès/invalidité (police « vie » classique), mais également contre le risque des 5%* »<sup>21</sup> Cette police d'assurance sera testée sur

---

<sup>21</sup>Site web Le Point Politique : « Présidentielle : comment Macron a convaincu les banques de lui prêter de l'argent » : [https://www.lepoint.fr/politique/presidentielle-comment-macron-a-convaincu-les-banques-de-lui-preter-de-l-argent-28-06-2017-2138891\\_20.php/](https://www.lepoint.fr/politique/presidentielle-comment-macron-a-convaincu-les-banques-de-lui-preter-de-l-argent-28-06-2017-2138891_20.php/) site web l'Argus de l'Assurance : « Présidentielle 2017 : l'assurance au secours du candidats Macron » : <https://www.argusdelassurance.com/a-la-une/presidentielle-2017-l-assurance-au-secours-du-candidat-macron.120016> et « Emprunt du candidat Macron : négociations tendues sur l'assurance » : <https://www.argusdelassurance.com/institutions/emprunt-du-candidat-macron-negociations-tendues-sur-l-assurance.120157>

plusieurs assurances avec des refus avant que plusieurs assurances françaises mais aussi étrangère accepte finalement ce projet.

Pour qu'en finalité une réponse positive leur soit donnée, Emmanuel Macron a dû faire appel à son réseau. Il a alors contacté l'actuel leader du courtage d'assurance européen indépendant « DIOT-SIACI » qui était auparavant Siaci Saint Honoré et plus précisément contacté le PDG du groupe : Pierre Donnersberg. Ce dernier, avec son confrère Hervé Houdart (ancien directeur général de Siaci), ont suivi de près le dossier Macron. Mais en dépit des échanges, le projet reste en temps mort et cela inquiète le parti politique avec l'échéance du premier tour qui arrive. Le dénouement arrive courant mars, puisqu'un accord est trouvé. La police d'assurance permettra alors au candidat d'avoir, que si ce dernier n'atteint pas le seuil des 5% de suffrages au premier tour qui lui donne droit au remboursement de ses dépenses par l'État alors, d'être indemnisé en contrepartie d'une prime de 232 592,81€. Les assureurs qui ont acceptés les termes de la police d'assurance sont Albingia (France) à hauteur de 750 000€ (18,75%), La Parisienne (France) pour 375 000€ (9,375%), Allianz (Allemagne) pour 2 500 000€ (62,5%) et Liberty Global (États-Unis) pour 375 000€ aussi (9,375%).

Pourtant, juste après l'engagement pris avec les 4 assureurs, des discussions étaient toujours en cours et cela inquiétait les équipes d'En Marche. La raison ? La banque Bred devait débloquent l'emprunt pour le parti politique à hauteur de 8 millions d'euros, mais ne peut finalement que pour 4 millions. En définitive, après discussions, c'est la banque Crédit Mutuel qui se chargera de débloquent les fonds pour les 4 millions manquants. Cette nouvelle répartition d'emprunt s'illustre par le fait que le Crédit Mutuel demandera simplement une assurance emprunteur. De ce fait, des nouveaux termes dans le contrat sur les 4 millions d'euros prêtés par la Bred sont trouvés avec une baisse de la prime à 141 759,47€.

Ainsi, après signature définitive de tous les partis entre emprunteur, prêteurs et assureurs, le parti politique En Marche recevra le financement nécessaire pour sa campagne présidentielle et se hissera quelque mois plus tard en tête au premier et second tour des élections présidentielles de 2017 avec à son bord Emmanuel Macron.

Dans cette deuxième partie nous avons vu si les moyens de financements des partis politiques étaient en adéquation avec les financements privés et publics autorisés par la loi. En effet, il était nécessaire de comparer les textes en vigueur avec la réalité pour affirmer que les partis politiques, avec tout de même un contrôle de la commission, coïncident avec les écrits. En globalité, il y a peu de différences sur les moyens utilisés par les partis pour se financer puisque qu'il n'en existe pas une multitude qui pourrait les faire se différencier.

Ce que l'on peut dire sur les 5 partis politiques que l'on a étudiés, et sans grande surprise, c'est que les partis avec des suffrages importants lors d'élections possèdent bien plus de financements que les plus petits partis. Comme on l'a vu c'est principalement dû par les aides publiques de l'État qui se font en fonction des résultats des suffrages mais, qui de ce fait n'est pas vraiment égalitaire que cela entre les partis. Les grands partis politiques continuent d'avoir des financements importants leurs permettant d'augmenter leur investissements et dépenses alors qu'un plus petit parti politique utilisera principalement cette ressource pour subvenir aux charges nécessaires afférente à son parti. Malgré cela, comme nous l'avons vu dans le zoom sur les assurances, les nouveaux partis ont parfois

besoin, par nécessité, recours à des assurances pour obtenir des financements pour leurs campagnes. À noter que cette solution a été choisie car c'était lors de la création d'un nouveau parti et qu'il n'y avait donc aucuns actifs immobilisés en cas de non-remboursement de campagne.

Pour finir, étant donné que les comptes des campagnes politiques sont contrôlés par la commission, il est plus difficile de détourner des fonds ou autre à travers les comptes sans que cela ne passe inaperçu. C'est pour cela que dans la 3<sup>ème</sup> partie, nous allons voir comment les partis politiques arrivent à détourner les contrôles et/ou les lois afin de tirer profit d'avantages qui s'avèrent parfois démesurés et illégitime.

## PARTIE 3

-

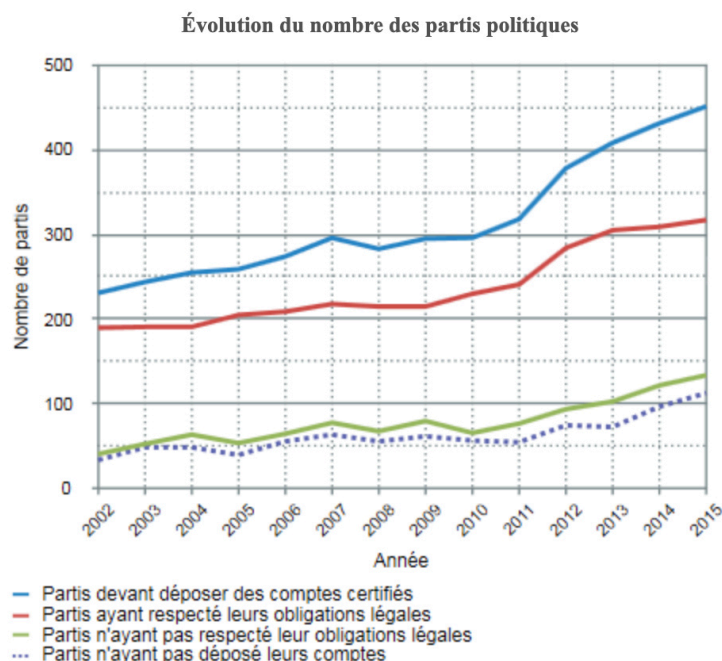
## LES DETOURNEMENTS DES PARTIS POLITIQUES



A travers les parties 1 et 2, nous nous rendons compte que les règles de financements des campagnes politiques sont très strictes en France. Depuis 30 ans, des textes de lois, des décrets et des organismes ont été créés dans le but de régir et contrôler les partis politiques afin de limiter tous les types de détournements qu'ils voudraient mettre en place. C'est pour cela que dans cette 3<sup>ème</sup> et dernière partie, nous allons traiter différents détournements constatés et montrer que les restrictions imposées ne sont pas tant infaillibles que ce que l'on peut penser.

## CHAPITRE 8 – LA MULTIPLICATION DES MICRO-PARTIS POLITIQUES

L'un des premiers détournements des partis politiques français que l'on peut constater c'est leur multiplication. En effet, si l'on regarde l'évolution du nombre des partis politiques en France sur ces 20 dernières années on peut voir pour les partis devant déposer des comptes certifiés, il y a une augmentation de plus de 95% environ entre 2002 et 2015 et de plus de 60% pour les partis ayant respecté leur obligations légales.<sup>22</sup>



Si l'on continue cette évolution sur les 5 dernières années entre 2017 et 2022, le nombre de partis ou groupements politiques atteint en juin 2022, selon la CNCCFP, un total de 763. Cela représente donc une augmentation de plus de 43% sur cette période. Attention néanmoins sur le fait que toutes ces partis ou groupements ne vont pas recevoir de l'argent de l'État. En effet, en 2017, sur les 531 partis politiques qui rentraient dans le cadre de la loi du 11 mars 1988, seulement « 35 formations politiques ont été éligibles au financement public sur crédits budgétaires en 2017 ». <sup>22</sup> En 2021, selon le rapport d'activité 2021 de la CNCCFP, 34 partis ont pu bénéficier du budget annuel de 66 millions d'euros d'aide publique attribuée par l'État. <sup>23</sup> Il faut alors arriver à faire une distinction entre les micro-partis ou

<sup>22</sup>Élément tiré du site web du Sénat : « sur les crédits consacrés au financement de la vie politique et le rôle de la CNCCFP » : <http://www.senat.fr/rap/r19-347/r19-3477.html#fn52>

<sup>23</sup>Communiqué de presse relatif au rapport d'activité 2021 de la CNCCFP : [https://www.cncfp.fr/nos-ressources/?category\\_resource=48](https://www.cncfp.fr/nos-ressources/?category_resource=48)

groupements politiques qui appartiennent à des formations politiques telles que la gauche, la droite, le centre ou encore l'extrême droit ou l'extrême gauche.

Mais qu'est-ce qui peut inciter à l'augmentation du nombre de micro-partis ou groupements politique ? C'est la question que s'est posée la CNCCFP et il en ressort 2 principales raisons.

La première provient du fait de l'augmentation des partis politiques en outre-mer. En effet, avec une favorisation de la loi du 11 octobre 2013 que tout parlementaire puisse se rallier à un parti dont ce dernier doit recueillir seulement 1% des suffrages dans l'une des circonscriptions concernées pour obtenir une éligibilité de l'aide publique, il y a un constat de multiplication des partis. Sachant qu'en métropole, pour bénéficier de cette même aide publique il faut obtenir 1% des suffrages dans au minimum 50 circonscriptions. Même si une loi « d'interdiction de rattachement des parlementaires élus en métropole à des formations à l'activité politique exclusivement déployée en outre-mer »<sup>22</sup> est adoptée, la courbe de croissance des micro-partis a continué d'augmenter. Cette augmentation est notable aussi par le fait d'une facilité sur les critères d'éligibilité peu exigeants pour obtenir le financement public des partis politiques.

La seconde raison est le fait pour les candidats de ne pas avoir la nécessité de déposer les comptes de campagnes à la commission pour ceux qui se présentent dans les circonscriptions inférieures à 9 000 habitants. Cette contrainte de temps en moins pour les candidats est un avantage pour eux. Cela va cependant priver les personnes ayant fait des dons de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal de ce dernier mais cette privation va disparaître dans la mesure où les dons seront aux profits de formations politiques. Ainsi, « *il demeure que des micro-partis peuvent constituer un moyen d'optimiser le financement public de la vie politique* ». <sup>22</sup>

## CHAPITRE 9 – LES ABUS DE POUVOIR

Dans cette sous-partie B nous n'allons pas aborder les grands scandales politico-financiers qu'il y a pu y avoir ces dernières années tels que Bygmalion sous l'ère Nicolas Sarkozy ou encore l'affaire Fillon avec la mise en place d'emplois fictifs. Mais nous allons voir plusieurs exemples d'abus qui ont été rapportés au congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.<sup>24</sup> Les abus des candidats peuvent être de tous types, que ce soit financiers, matérielles, humains, juridiques, ou encore des abus de communication ou de symboliques, et tous ces abus sont condamnables ou non à différentes échelles.

Commençons par les abus financiers qui ont pu être rapportés au congrès. Tous ces abus vont être dans un but de récolter des votes supplémentaires pour se faire élire. Le premier dont on peut parler c'est le plus connu : la corruption. Des candidats vont, dans le but de récolter un maximum de vote, utiliser les fonds publics pour soudoyer de potentiels électeurs en proposant de l'argent, des cadeaux ou encore de la nourriture. Les pots de vin sont aussi de mises puisque certains candidats de manière indirecte vont subventionner, toujours par des fonds publics, des entreprises, des médias, des ONG, qui en échange, vont apporter leur soutien pendant les élections à ces élus. Aussi, et toujours dans une démarche d'augmentation des suffrages, des candidats vont chercher des arguments de campagnes comme de décider de nouveaux projets d'infrastructures ou des projets sociaux alors que cette idée aurait pu être prise auparavant. Dans la même logique, lorsqu'une part du budget public est accordée dans des communes, qui constitue une dépense qui est bien souvent disproportionnée et qui permet un soutien de la collectivité. Dernier exemple, la signature de contrats de prestations de services dont ces prestataires sont étroitement liés avec le candidat et ainsi permettant de fausser les adjudications de marchés public.

Pour les abus matériels, le congrès a pu constater que les élus, utilisent à des fins de campagnes 2 choses principales. La première c'est le matériel qui appartient à l'administration tels que les équipement informatiques et téléphoniques mais aussi les véhicules officiels. La deuxième c'est de se servir des salles de réunions, des bureaux ou encore des écoles et des centres sportifs pour faire campagne.

Pour ce qui est des abus humains il y en a de multiples aussi. Les principaux sont : par le biais de menaces de licenciement ou à l'inverse de promesse d'ascension de carrière, des agents publics ou fonctionnaires sont incités à voter, participer à des meetings ou encore des activités de campagnes pour certains élus. De même, des membres de commissions électorales peuvent subir des pressions afin que ces derniers arrangent favorablement les élections pour les candidats. Certains candidats n'hésitent pas à s'assurer que les tâches en rapport à leur campagne telles que la création d'outils internet ou la rédaction de courriers soient faites directement par les agents publics ou les fonctionnaires. Enfin on peut parler d'une utilisation abusive pour récolter des suffrages : «

- *Des policiers assurent la sécurité des meetings de certains candidats sur leur temps libre ;*
- *Des membres du cabinet privé d'un candidat contribuent à l'élaboration de stratégies de campagnes ;*

---

<sup>24</sup>PDF sur les « Ressources administratives et élections équitables » : Guide pratique à l'usage des responsables politiques et agents publics locaux et régionaux : <https://rm.coe.int/brochure-a6-fr-ressources-administratives-et-elections-equitables-ethi/1680931f6d>

- *Des enseignements établissent des listes de parents d'élèves susceptibles de voter pour certains candidats.* »<sup>24</sup>

Ils vont utiliser leur temps de travail ou leur fonction pour récolter des électeurs.

Les abus juridiques font logiquement références à la législation. Certains candidats vont pour « *motifs douteux* » ouvrir une enquête contre leurs opposants politiques et par cette action, des forces de l'ordre, des juges et des procureurs seront en charges de l'enquête. Cette démarche sert généralement à décrédibiliser les candidats opposants aux yeux des électeurs par rapport à celui qui demande une enquête. Un autre abus de pouvoir chez certains élus se sont des modifications de législation en adoptant des décisions au dernier moment. Décisions qui seront bien sûr à leur avantage et/ou au désavantages des candidats concurrents. Ces modifications peuvent prendre par exemple la forme d'une réduction des droits de votes chez certaines catégories d'électeurs ou bien de restreindre les possibilités d'inscriptions des candidats. Cela leur permet donc d'abuser de leurs pouvoirs mais où ces irrégularités sont légales par le côté législatif.

Concernant les abus de communication, 2 sont explicités dans le guide. On peut parler pour le premier d'un abus d'influence concernant les médias privés ou publics pour que ces derniers accordent aux candidats « *une couverture plus vaste et plus favorable* » et « *qu'ils diffusent des informations partiales et préjudiciables à leurs opposants* ». C'est ce qui a été reproché par certains candidats aux dernières élections présidentielles par exemple par Jean Lassalle. Ce dernier revendiquait le fait qu'Emmanuel Macron ai des nombreuses connaissances avec les présidents de plusieurs médias français que ce soit au niveau de la presse ou télévisuel, et qui indirectement l'avantageait lors sa campagne présidentielle.

Le deuxième est le fait d'utiliser par certains candidats des espaces publics pour leurs campagnes, dont ces derniers ne seront pas permis d'être utilisés par d'autres candidats car ils appartiennent à une autorité locale ou régionale. Cela ne permet donc pas l'égalité des chances lors de la campagne des différents candidats.

Pour terminer avec les abus de pouvoir on peut parler de ceux qui sont symboliques. A première vue, ils peuvent paraître banals pourtant après analyse ils sont parfois abusifs. Le fait qu'un candidat du parti au pouvoir soit présent à plusieurs évènements lorsqu'il y a des responsables gouvernementaux ou étrangers peut être considéré comme « *appui politique* ». Dans le même genre on peut aussi parler des candidats qui sont présents lors des ouvertures officielles ou des inaugurations de projets d'infrastructures afin d'augmenter à son avantage l'opinion des électeurs. Ces présences symboliques apportent aux électeurs un sentiment d'intérêt et de présence de la part du candidat.

Ils existent d'autres abus de pouvoirs ou de privilèges des politiciens en France mais il ne serait pas pertinent de tous les citer. Toutes les exemples d'abus que nous venons de voir dans cette partie B sont valables pour toutes les campagnes confondues qu'elles soient législatives, présidentielles ou autres. Pour certains, les exemples que nous avons vus sont uniquement des devoirs en tant qu'élus dont ces derniers doivent effectuer. Pour d'autres, il s'agit d'abus de pouvoir de la part des candidats où la place de l'égalité entre les candidats lors des campagnes est remise en cause.

## CHAPITRE 10 – LES EMPRUNTS A L'ETRANGER

À travers cet exemple, je veux montrer un cas qui a fait parler lors de la dernière élection présidentielle. En effet, le sujet du débat télévisé de second tour entre les 2 candidats sortants (Emmanuel Macron et Marine Le Pen) a ressorti l'affaire selon laquelle, Marine Le Pen a financé sa campagne de 2014 avec un prêt souscrit en Russie. Mais nous pouvons étendre le sujet puisque le parti du Rassemblement National s'est de nouveau financé auprès d'une banque Européenne pour les élections 2022.

Certains partis politiques éprouvent des difficultés pour financer leur campagne. Précédemment, nous avons parlé de la réticence de certaines banques françaises à octroyer des crédits dans le cadre d'un financement de la vie politique. Avec une opinion majoritaire des Français qui n'ont pas confiance chez les personnes politiques, ce ressentit se caractérise aussi auprès des établissements de crédits. De plus, en supplément, selon le rapport du 9 septembre 2019 de l'Assemblée nationale qui vise à clarifier diverses dispositions du droit électoral<sup>25</sup> : « *L'article L.52-8 du code électoral, dans sa rédaction résultant de la loi du 15 septembre 2017, interdit, quant à lui, aux personnes morales, à l'exception des partis et groupements politiques ainsi que des établissements de crédit ou sociétés de financement\*, de consentir des prêts à un candidat ou d'apporter leur garantie aux prêts octroyés aux partis ou groupements politiques* ». Mais le plus intéressant se lit dans les petites lignes. Effectivement « \* » n'est un hasard puisque dans le rapport il stipule : « *sous réserve que leur siège social soit situé dans un État membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen*<sup>25</sup> ». On comprend alors l'interdiction aux partis politiques de pouvoir financer leur campagne hors pays de l'UE.

On parle ici de détournement non pas parce qu'il est illégal, mais plutôt parce qu'il relève un peu de l'absurde de voir qu'un parti français peine à trouver un financement par un établissement de crédit français et qu'il soit dans l'obligation de se financer hors Union Européenne et plus particulièrement dans notre cas auprès de la Russie.

Lors des élections régionales et départementales de 2014, Marine Le Pen s'est fait remarquer par son financement de campagne via une banque Russe. Ne trouvant pas de banque française, le parti s'est tourné vers l'étranger. De ce fait, la First Czech-Russian Bank, une banque proche du Kremlin a accordé un emprunt à hauteur de 9,4 millions d'euros au parti du Front National devenu le Rassemblement national.<sup>26</sup>

Puis, le parti politique a renouvelé la démarche en 2022 puisque de nouveau, il était sans moyen de financement. Marine Le Pen a adressé une lettre à Emmanuel Macron pour parler des difficultés de financement de la campagne présidentielle<sup>27</sup>, puisque comme on l'a vu ci-avant, il y a eu un durcissement de la loi en 2017 sur l'impossibilité des partis politiques de se financer via des

---

<sup>25</sup>Site Web Assemblée nationale : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion\\_lois/l15b2208\\_rapport-fond#\\_ftnref23](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/l15b2208_rapport-fond#_ftnref23)

<sup>26</sup>Article Libération : Comment Marine Le Pen a-t-elle financé sa campagne présidentielle ? : [https://www.liberation.fr/checknews/comment-marine-le-pen-a-t-elle-finance-sa-campagne-presidentielle-20220407\\_CKWA5QPSNBFDBJQRVYCLJVB4HY/](https://www.liberation.fr/checknews/comment-marine-le-pen-a-t-elle-finance-sa-campagne-presidentielle-20220407_CKWA5QPSNBFDBJQRVYCLJVB4HY/)

<sup>27</sup>Article Le Monde : Marine Le Pen a obtenu un prêt de 10,6 millions d'euros d'une banque Hongroise pour la campagne présidentielle : [https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/02/02/marine-le-pen-a-obtenu-un-pret-de-10-6-millions-d-euros-d-une-banque-hongroise-pour-la-campagne-presidentielle\\_6112009\\_6059010.html](https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/02/02/marine-le-pen-a-obtenu-un-pret-de-10-6-millions-d-euros-d-une-banque-hongroise-pour-la-campagne-presidentielle_6112009_6059010.html)

établissements de crédit hors de l'UE. Alors, Marine Le Pen, n'a eu d'autre choix que de trouver un financement hors France. C'est grâce à sa déclaration de patrimoine que nous avons pu savoir par quel pays et quelle banque elle a pu se financer.

MKB Bank Nyrt- Hungary	Financement campagne présidentielle française	10 691 775 euros	Durée 16 mois	10 691 775 euros
---------------------------	--	------------------	---------------	------------------

Grâce à la transparence de la vie publique, les électeurs ont pu voir que le parti s'est financé à hauteur de 10,7 millions d'euros auprès d'une banque Hongroise : la MKB Bank.<sup>28</sup> Ce financement provient d'un rapprochement depuis ces dernières années avec le premier ministre hongrois Viktor Orban qui lui-même entretient des étroites relations avec 2 personnes qui possèdent majoritairement la banque qui a accordé le prêt. Vivement critiqué en 2022, on a reproché à Marine Le Pen de s'être rapproché et d'entretenir des relations avec le gouvernement russe qui a déclaré la guerre à l'Ukraine. Mais ce sujet est revenu sur la table car le premier ministre hongrois soutient pleinement le président russe et estime le président ukrainien comme un adversaire.

Dans cette dernière partie, nous avons pu voir différents types de détournements qu'ils soient financiers, juridiques ou humains, mais aussi les raisons de l'augmentation constante des micro-partis. Enfin, la souscription des emprunts à l'étranger vient compléter et conclure cette 3<sup>ème</sup> partie, où l'on a pu voir un autre aspect de détournement des partis politiques.

---

<sup>28</sup>Capture d'écran de la déclaration de patrimoine de Marine Le Pen : <https://www.hatvp.fr/wordpress/wp-content/uploads/2022/03/DSP-Le-Pen.pdf>

## CONCLUSION

Pour conclure, nous pouvons tout d'abord nuancer nos propos sur le fait que la mise en place de règles de financement depuis la fin des années 1980 a entraîné des détournements. On peut nuancer nos propos car les détournements ont toujours existé et qu'il ne faut tout simplement pas oublier que ces règles ont été mises en vigueur, car à la base trop de scandales politico-financiers avaient éclaté. Mais, de mon opinion et de ce que l'on peut constater de manière générale, les lois de financement ont seulement empêché des extorsions à certains endroits pour en créer de nouveaux dans d'autres. Le problème a été déplacé mais n'a pas réellement été solutionné. En effet, comme nous avons pu voir dans le troisième volet, les partis politiques dans leurs ensemble et/ou plus spécifiquement les élus/candidats, arrivent encore aujourd'hui à contourner les lois afin de tirer profit de certains avantages plus ou moins contestables selon les points de vue. On peut alors se demander si les rédacteurs de ces lois sont dans une réelle optique de suppression de toutes les formes possibles de détournements ou bien, que ces textes sont tous bonnement fait dans une optique politique du gouvernement en place. En effet, à des fins politiques, le gouvernement peut promulguer des lois dans un but de transparence politique mais aussi et surtout pour essayer de gagner la confiance de la population et donc électeurs qui depuis ces dernières années est au plus bas. Une étude du Centre de recherches politique de Sciences Po confirme que sur la période 2009-2019, 85% des personnes estiment que les responsables politiques ne se préoccupent pas d'elles et que 74% d'entre elles pensent que les membres politiques sont corrompus. De même, ce manque de confiance va se traduire d'un côté par une augmentation des abstentions aux élections que ce soit législatives ou présidentielles (présidentielles : 16% au second tour en 2007 contre 25,4% au second tour en 2017 et pour les législatives : 40% au second tour en 2007 contre 57,3% en 2017), et d'un autre côté parallèle, par une augmentation des bulletins de votent nuls et blancs. On remarque selon l'étude que ces types de votent sont passés de 4,2% en 2007 à 11,5% en 2017 soit une augmentation de plus de 170%, ce qui traduit bien la réticence et le sentiment de méfiance de la population envers les membres politiques. Enfin, nous pouvons conclure en disant qu'à partir du moment où la législation française ne mettra pas en place des mesures radicales et nécessaires à la suppression totale de tous les types de détournements, alors il en existera toujours. On peut donc se poser la question de la réelle détermination des gouvernements en place à supprimer ses détournements car, à priori et à différentes échelles, la plupart des partis politiques en tire certains bénéfices...

## SITOGRAPHIE

Commission Nationale des Comptes de Campagnes et des Financements Politiques

<https://www.cnccfp.fr/>

CNCCFP, « Nos ressources »

<http://www.cnccfp.fr/index.php?art=220>

CNCCFP, Compte 2020 des partis politiques – publication

[http://www.cnccfp.fr/docs/partis/publications/comptes\\_partis\\_2020.html](http://www.cnccfp.fr/docs/partis/publications/comptes_partis_2020.html)

Assemblée nationale, Fiche de synthèse n°15 : Le financement de la vie politique : partis et campagnes électorales

<https://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/le-depute/le-financement-de-la-vie-politique-partis-et-campagnes-electorales>

YouTube, « Comment sont financés les partis politiques en France ? »

<https://www.youtube.com/watch?v=kyRliPS6Hc8>

YouTube : « Les règles du financement des partis politiques »

<https://www.youtube.com/watch?v=Mgl-qcdahlw>

YouTube : « Le financement des partis politiques »

[https://www.youtube.com/watch?v=AN0S\\_j6UoF8](https://www.youtube.com/watch?v=AN0S_j6UoF8)

YouTube : « Le financement des partis politiques par Julia Cagé »

<https://www.youtube.com/watch?v=oxJQ2Dewyfo>

Pascaline David, « Financement campagne présidentielle : quelles règles doivent suivre les candidats ? », Le Monde

[https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/04/07/financement-de-la-campagne-presidentielle-queelles-regles-doivent-suivre-les-candidats\\_6121072\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/04/07/financement-de-la-campagne-presidentielle-queelles-regles-doivent-suivre-les-candidats_6121072_4355770.html)

SudRadio, « Présidentielle : les coulisses des remboursements des frais de campagnes »

<https://www.sudradio.fr/presidentielle-2022/presidentielle-les-coulisses-du-remboursement-des-frais-de-campagne>

Le Monde du chiffre, « Comment fonctionne les comptes de campagnes »

<https://www.lemondeduchiffre.fr/a-la-une/73356-comment-fonctionnent-comptes-campagne.html>

Associations mode d'emploi, « Les partis politiques, des associations pas comme les autres »

<https://www.associationmodeemploi.fr/article/les-partis-politiques-des-associations-pas-comme-les-autres.74037>

Hayat Gazzane, « Présidentielle 2022 : les règles de financement de la campagne en 5 questions », Les Echos

<https://www.lesechos.fr/elections/pratique/presidentielle-2022-les-regles-de-financement-de-la-campagne-en-5-questions-1373071>



L'internaute, « Financement de campagne : plafond, contrôle, remboursement... combien coût une campagne ? »

<https://www.linternaute.com/actualite/politique/2613747-financement-de-campagne-plafond-controles-remboursement-combien-coute-une-campagne/>

Philippe Walkowiak, « Le financement des partis politiques reste fixé et contrôlé par...les partis », RTBF.be

<https://www.rtb.be/article/le-financement-des-partis-politiques-reste-fixe-et-controle-par-les-partis-10789264>

Conseil constitutionnel, « Le financement de la campagne des candidats à l'élection présidentielle au travers des comptes de campagne »

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/le-financement-de-la-campagne-des-candidats-a-l-election-presidentielle-au-travers-des-comptes-de>

Guillaume Jacquot, « Présidentielle 2022 : quelles sont les règles de financement de la campagne ? », Public Sénat

<https://www.publicsenat.fr/article/politique/presidentielle-2022-quelles-sont-les-regles-de-financement-de-la-campagne-191106>

Sénat, « Le financement de la vie politique »

[https://www.senat.fr/role/fiche/financ\\_vie\\_pol.html](https://www.senat.fr/role/fiche/financ_vie_pol.html)

CNCCFP, « Textes applicables au financement des partis politiques »

<http://www.cnccfp.fr/index.php?art=586>

Laura Iker, « Évolution des règles de financement et de contrôle des partis politiques. », Cairn

<https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1998-22-page-1.htm#pa247>

Emmanuel Fansten, « Financement des partis : il est urgent de réformer le système », Libération

[https://www.liberation.fr/france/2019/12/05/financement-des-partis-il-est-urgent-de-reformer-le-systeme\\_1767556/](https://www.liberation.fr/france/2019/12/05/financement-des-partis-il-est-urgent-de-reformer-le-systeme_1767556/)

Le Devoir, « Financement étatique des partis politiques – L'interventionnisme entraîne les détournements de fonds »

<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/79137/financement-etatique-des-partis-politiques-l-interventionnisme-entraîne-les-détournements-de-fonds>

France info, « Financement des partis, conflits d'intérêts : les dérives de la formation des élus locaux »

[https://www.francetvinfo.fr/economie/budget/enquete-franceinfo-financement-des-partis-conflits-dinterets-les-derives-de-la-formation-des-elus-locaux\\_2558427.html](https://www.francetvinfo.fr/economie/budget/enquete-franceinfo-financement-des-partis-conflits-dinterets-les-derives-de-la-formation-des-elus-locaux_2558427.html)

Julia Cagé, « Le prix de la démocratie »

<https://www.leprixdelademocratie.fr/data.php#fr>

Wikipédia, « Lois pour la confiance dans la vie politique »

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Lois\\_pour\\_la\\_confiance\\_dans\\_la\\_vie\\_politique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Lois_pour_la_confiance_dans_la_vie_politique)

ACE, « Partis politique et candidats », Le réseau du savoir électoral

<https://aceproject.org/ace-fr/topics/pc/pca/pca01/pca01b>

Vie publique, « Partis politiques : la répartition 2022 des 66 millions d'euros d'aide publique »  
<https://www.vie-publique.fr/en-bref/283555-partis-politiques-repartition-de-laide-publique-en-2022>

Gouvernement, « Confiance dans l'action publique »  
<https://www.gouvernement.fr/action/confiance-dans-l-action-publique>

CNCCFP, « L'avis technique relatif à la mission des CAC dans les partis et groupements politiques entrant dans le champ d'application de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 »  
<http://www.cnccfp.fr/index.php?art=586>

Léa Boluze, « Legs : définition et types », Capital  
<https://www.capital.fr/votre-argent/legs-1347220>

Dictionnaire du droit privé, « Définition dévolution »  
<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/devolution.php>

L'expert comptable.com, « Charges exceptionnelles : définition et comptabilisation »  
<https://www.l-expert-comptable.com/a/530007-les-charges-exceptionnelles.html#:~:text=Les%20charges%20exceptionnelles%20sur%20op%C3%A9rations%20en%20capital%20concernent%20principalement%20des,%C3%A0%20la%20valeur%20nette%20comptable.>

Hugo Domenach, « Présidentielle : comment Macron a convaincu les banques de lui prêter de l'argent », Le Point Politique  
[https://www.lepoint.fr/politique/presidentielle-comment-macron-a-convaincu-les-banques-de-lui-preter-de-l-argent-28-06-2017-2138891\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/presidentielle-comment-macron-a-convaincu-les-banques-de-lui-preter-de-l-argent-28-06-2017-2138891_20.php)

Mathieu Lehot, « Présidentielle 2017 : l'assurance au secours du candidat Macron », L'argus de l'assurance  
<https://www.argusdelassurance.com/a-la-une/presidentielle-2017-l-assurance-au-secours-du-candidat-macron.120016>

Mathieu Lehot, « Emprunt du candidat Macron : négociations tendues sur l'assurance », L'argus de l'assurance  
<https://www.argusdelassurance.com/institutions/emprunt-du-candidat-macron-negociations-tendues-sur-l-assurance.120157>

BFM TV, « Présidentielle : Marine Le Pen a obtenu un prêt bancaire de 10,6 millions d'euros pour sa campagne »  
[https://www.bfmtv.com/politique/elections/presidentielle/presidentielle-marine-le-pen-a-obtenu-un-pret-bancaire-de-10-6-millions-d-euros-pour-sa-campagne\\_AN-202201280377.html](https://www.bfmtv.com/politique/elections/presidentielle/presidentielle-marine-le-pen-a-obtenu-un-pret-bancaire-de-10-6-millions-d-euros-pour-sa-campagne_AN-202201280377.html)

Elsa de La Roche Saint-André, « Comment Marine Le Pen a-t-elle financé sa campagne présidentielle ? », Libération  
[https://www.liberation.fr/checknews/comment-marine-le-pen-a-t-elle-finance-sa-campagne-presidentielle-20220407\\_CKWA5QPSNBFDBJQRVYCLJVB4HY/](https://www.liberation.fr/checknews/comment-marine-le-pen-a-t-elle-finance-sa-campagne-presidentielle-20220407_CKWA5QPSNBFDBJQRVYCLJVB4HY/)

Service Politique, « Marine Le Pen a obtenu un prêt de 10,6 millions d'euros d'une banque hongroise pour la campagne présidentielle », Le Monde  
[https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/02/02/marine-le-pen-a-obtenu-un-pret-de-10-6-millions-d-euros-d-une-banque-hongroise-pour-la-campagne-presidentielle\\_6112009\\_6059010.html](https://www.lemonde.fr/election-presidentielle-2022/article/2022/02/02/marine-le-pen-a-obtenu-un-pret-de-10-6-millions-d-euros-d-une-banque-hongroise-pour-la-campagne-presidentielle_6112009_6059010.html)

É.B, « Présidentielle : Marine Le Pen a-t-elle financé sa campagne à l'aide de fonds russes ? », La voix du nord

<https://www.lavoixdunord.fr/1167022/article/2022-04-14/presidentielle-marine-le-pen-t-elle-finance-sa-campagne-l-aide-de-fonds-russes>

Le Figaro, « Présidentielle 2022 : le prêt obtenu par Marine Le Pen vient d'une banque hongroise »

<https://www.lefigaro.fr/elections/presidentielles/presidentielle-2022-le-pret-obtenu-par-marine-le-pen-vient-d-une-banque-hongroise-20220202>

Julien De Rosa, « Présidentielle. La Russie a-t-elle financé la campagne de Marine Le Pen ? », Ouest-France

<https://www.ouest-france.fr/elections/presidentielle/presidentielle-la-russie-a-t-elle-finance-la-campagne-de-marine-le-pen-098da9ee-bafa-11ec-9b9e-5179f805a905>

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, « Déclaration de situation patrimoniale en tant que candidat€ à l'élection présidentielle »

<https://www.hatvp.fr/wordpress/wp-content/uploads/2022/03/DSP-Le-Pen.pdf>

Assemblée nationale, « Rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la république, sur la proposition de loi et la proposition de loi organique, adoptées par la Sénat »

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion\\_lois/115b2208\\_rapport-fond#\\_ftnref23](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/115b2208_rapport-fond#_ftnref23)

Géraldine Woessner, « Combien y a-t-il de partis politiques en France ? », Europe 1

<https://www.europe1.fr/emissions/Le-vrai-faux-de-l-info2/combien-y-a-t-il-de-partis-politiques-en-france-3338534>

Sénat, « Sur les crédits consacrés au financement de la vie politique et le rôle de la commission nationale de contrôle des comptes de campagne et des financements politiques »

<http://www.senat.fr/rap/r19-347/r19-3477.html>

Venice.coe, « Prévenir et répondre à l'utilisation abusive de ressources administratives pendant les processus électoraux »

[https://www.venice.coe.int/files/Publications/Guidelines%20resources%20during%20elections\\_FRA.pdf](https://www.venice.coe.int/files/Publications/Guidelines%20resources%20during%20elections_FRA.pdf)

Rm.coe, « Ressources administratives et élections équitables »

<https://rm.coe.int/brochure-a6-fr-ressources-administratives-et-elections-equitables-ethi/1680931f>

Wikipédia, Affaire politico-financière,

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire\\_politico-financi%C3%A8re#:~:text=Il%20s'agit%20g%C3%A9n%C3%A9ralement%20de,d'abus%20de%20biens%20sociaux](https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_politico-financi%C3%A8re#:~:text=Il%20s'agit%20g%C3%A9n%C3%A9ralement%20de,d'abus%20de%20biens%20sociaux).

Stéphane Mahé, « Le financement des partis politiques depuis 1988 », Le Monde,

[https://www.lemonde.fr/politique/article/2016/09/06/le-financement-des-partis-politiques-depuis-1988\\_4993472\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2016/09/06/le-financement-des-partis-politiques-depuis-1988_4993472_823448.html)

CEVIPOF, « Baromètre de la confiance/défiance politique », SciencePo

[https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/CEVIPOF\\_confiance\\_10ans\\_CHEURFA\\_CHANVRIL\\_2019.pdf](https://www.sciencespo.fr/cevipof/sites/sciencespo.fr.cevipof/files/CEVIPOF_confiance_10ans_CHEURFA_CHANVRIL_2019.pdf)

## TABLES DES ANNEXES

<b>ANNEXE 1 : BILAN LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ.....</b>	<b>52</b>
<b>ANNEXE 2 : COMPTE DE RESULTAT LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ .....</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXE 3 : BILAN RASSEMBLEMENT NATIONAL.....</b>	<b><u>54</u></b>
<b>ANNEXE 4 : COMPTE DE RESULTAT RASSEMBLEMENT NATIONAL .....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE 5 : BILAN LES REPUBLICAINS .....</b>	<b><u>56</u></b>
<b>ANNEXE 6 : COMPTE DE RESULTAT LES REPUBLICAINS.....</b>	<b>57</b>
<b>ANNEXE 7 : BILAN LA FRANCE INSOUmise .....</b>	<b>58</b>
<b>ANNEXE 8 : COMPTE DE RESULTAT LA FRANCE INSOUmise .....</b>	<b>59</b>
<b>ANNEXE 9 : BILAN EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS .....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE 10 : COMPTE DE RESULTAT EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS.....</b>	<b>61</b>

# ANNEXE 1 : BILAN LA REPUBLIQUE EN MARCHE

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Ecart d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	4 040		4 040	3 660
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions				
Autres immobilisations corporelles	16 574 743	48 023	16 526 721	1 912 464
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	305		305	153
Prêts hors périmètre				
Prêts à des partis ou groupements politiques				
Prêts aux candidats	370 404	34 356	336 049	3 326 117
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti				
Prêts à d'autres organismes				
Autres prêts	5 500		5 500	7 000
Autres immobilisations financières	291 205		291 205	288 479
<b>Total I</b>	<b>17 246 197</b>	<b>82 378</b>	<b>17 163 819</b>	<b>5 537 872</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commande	47 305		47 305	
Créances clients et comptes rattachés	169 448		169 448	132 937
Créances auprès de partis ou groupements politiques				251 500
Autres créances	585 036	25 505	559 531	537 124
Valeurs mobilières de placement	152		152	152
Disponibilités	7 989 016		7 989 016	4 356 883
Charges constatées d'avance	207 747		207 747	295 213
<b>Total II</b>	<b>8 998 704</b>	<b>25 505</b>	<b>8 973 199</b>	<b>5 573 810</b>
<b>Actifs des entités non significatives (III)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II+III)</b>	<b>26 244 901</b>	<b>107 884</b>	<b>26 137 018</b>	<b>11 111 682</b>

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Réserves d'ensemble		
Réserves	8 972 113	
Réserves pour frais de campagnes électorales		
Réserves pour frais de manifestation		
Report à nouveau	-375 381	-309 758
Excédent ou déficit de l'exercice	7 764 766	4 732 485
Autres fonds propres		4 185 038
Intérêts des tiers		
<b>Total I</b>	<b>16 361 499</b>	<b>8 607 765</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	53 000	28 800
Provisions pour charges	19 734	12 356
<b>Total II</b>	<b>72 734</b>	<b>41 156</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts</b>		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	7 657 515	
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques à taux préférentiel		
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques		
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 175 470	1 371 395
Dettes fiscales et sociales	810 086	1 087 024
Dettes envers les candidats		
Dettes envers les organisations territoriales ou spécialisées		
Autres dettes	59 713	4 343
Produits constatés d'avance		
<b>Total III</b>	<b>9 702 784</b>	<b>2 462 761</b>
<b>Passifs des entités non significatives (IV)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>26 137 017</b>	<b>11 111 682</b>

## ANNEXE 2 : COMPTE DE RESULTAT LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations des adhérents		
Cotisations des élus	526 738	302 700
Aides publiques		
Aide publique 1ère fraction	10 106 069	10 088 376
Aide publique 2ème fraction	12 113 982	12 286 482
Autres aides publiques	2 333	
Dons de personnes physiques	1 408 102	1 617 163
Dévolutions de l'excédent des comptes de campagne	94 537	
Dévolutions de partis ou groupements politiques		
Contributions financières de partis ou groupements politiques		550 000
Prestations de services (manifestations et colloques)	13 850	168 870
Prestations de services aux candidats	1 727	2 361 950
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	115 786	251 155
Ventes de marchandises, production vendue (biens et services), production stockée et production immobilisée	384 005	393 582
Produits des entités non significatives		
Autres produits	1 850	9 195
<b>Total I</b>	<b>24 768 979</b>	<b>28 029 472</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Contributions aux candidats		
Contributions versées aux candidats	300 338	1 601 927
Prises en charge de dépenses électorales		206 211
Autres contributions à des entités hors périmètre		
Contributions à des partis ou groupement politiques	129 323	22 300
Contributions à des organisations territoriales ou spécialisées du parti		
Contributions à d'autres organismes		
Achats de marchandises et variation de stocks		
Propagande et communication		
Congrès, manifestations et universités	1 121 012	1 673 702
Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites Internet, réseaux sociaux)	101 599	868 496
Autres achats et charges extemes		
Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	1 950 708	2 385 481
Déplacements, missions et réceptions	592 143	2 000 463
Honoraires	1 851 209	656 464
Personnels extérieurs	34 523	
Autres achats et autres charges extemes	2 739 693	4 612 324
Impôts et taxes	588 757	714 618
Salaires et traitements	5 173 814	6 161 192
Charges sociales	2 173 528	2 278 812
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	18 448	17 666
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions	94 734	35 296
Charges des entités non significatives		
Autres charges	61 684	21 852
<b>Total II</b>	<b>16 931 512</b>	<b>23 256 805</b>
<b>1. RESULTAT DES ACTIVITES (I - II)</b>	<b>7 837 467</b>	<b>4 772 668</b>

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits de participation		
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés	9 367	13 834
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge fin.		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>9 367</b>	<b>13 834</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions fin.		50 000
Intérêts et charges assimilées	78 959	4
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>78 959</b>	<b>50 004</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-69 592</b>	<b>-36 170</b>
<b>3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)</b>	<b>7 767 875</b>	<b>4 736 498</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
PE sur opérations de gestion		
PE sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges excep.		
<b>Total V</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
CE sur opérations de gestion	869	4 013
CE sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions excep.		
<b>Total VI</b>	<b>869</b>	<b>4 013</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-869</b>	<b>-4 013</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VII)</b>	2 240	
<b>Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (VIII)</b>		
<b>Intérêts des tiers (IX)</b>		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>24 778 346</b>	<b>28 043 307</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + IX)</b>	<b>17 013 580</b>	<b>23 310 821</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT D'ENSEMBLE</b>	<b>7 764 766</b>	<b>4 732 485</b>

## ANNEXE 3 : BILAN RASSEMBLEMENT NATIONAL

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Ecart d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	140 781	135 031	5 751	5 824
Immobilisations corporelles				119 453
Terrains et constructions	91 469	31 709	59 760	59 760
Autres immobilisations corporelles	1 694 147	1 443 181	250 966	169 210
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	14 000		14 000	14 000
Autres titres immobilisés	35 760	1 600	34 160	34 160
Prêts hors périmètre				
Prêts à des partis ou groupements politiques	500 339	2 000	498 339	746 643
Prêts aux candidats	1 549 211	1 417 876	131 335	105 663
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti				
Prêts à d'autres organismes	5 000		5 000	5 000
Autres prêts	143 172	140 999	2 173	26 773
Autres immobilisations financières	322 170	206 157	116 013	146 404
<b>Total I</b>	<b>4 496 049</b>	<b>3 378 553</b>	<b>1 117 496</b>	<b>1 432 890</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés				
Créances auprès de partis ou groupements politiques	16 655		16 655	
Autres créances	1 270 672	83 681	1 186 990	1 256 431
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 914 475		2 914 475	1 426 939
Charges constatées d'avance	175 968		175 968	236 222
<b>Total II</b>	<b>4 377 769</b>	<b>83 681</b>	<b>4 294 088</b>	<b>2 919 592</b>
<b>Actifs des entités non significatives (III)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II+III)</b>	<b>8 873 818</b>	<b>3 462 234</b>	<b>5 411 583</b>	<b>4 352 481</b>

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
	<b>FONDS PROPRES</b>	
Réserves d'ensemble		
Réserves	206 431	205 531
Réserves pour frais de campagnes électorales		
Réserves pour frais de manifestation		
Report à nouveau	-19 943 662	-19 575 427
Excédent ou déficit de l'exercice	586 397	-368 235
Autres fonds propres	269 892	269 892
Intérêts des tiers		
<b>Total I</b>	<b>-18 880 942</b>	<b>-19 468 239</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	436 591	799 538
Provisions pour charges	73 405	97 399
<b>Total II</b>	<b>509 996</b>	<b>896 937</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	8 163 972	9 291 530
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques à taux préférentiel		
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques	10 850 192	3 149 966
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques	368 075	4 633 792
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 666 543	4 265 325
Dettes fiscales et sociales	1 474 589	1 266 294
Dettes envers les candidats	1 049	1 154
Dettes envers les organisations territoriales ou spécialisées		2 266
Autres dettes	258 111	313 456
Produits constatés d'avance		
<b>Total III</b>	<b>23 782 530</b>	<b>22 923 783</b>
<b>Passifs des entités non significatives (IV)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>5 411 583</b>	<b>4 352 481</b>

## ANNEXE 4 : COMPTE DE RESULTAT RASSEMBLEMENT NATIONAL

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations des adhérents	1 384 853	1 134 162
Cotisations des élus	996 104	929 917
Aides publiques		
Aide publique 1ère fraction	4 884 420	4 875 869
Aide publique 2ème fraction	260 116	296 954
Autres aides publiques		
Dons de personnes physiques	708 653	700 179
Dévolutions de l'excédent des comptes de campagne	1 152	
Dévolutions de partis ou groupements politiques		1 938
Contributions financières de partis ou groupements politiques		
Prestations de services (manifestations et colloques)	27 199	107 525
Prestations de services aux candidats	24 047	1 608 497
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Ventes de marchandises, production vendue (biens et services), production stockée et production immobilisée	10 404	31 341
Produits des entités non significatives		
Autres produits	386 321	409 175
<b>Total I</b>	<b>8 683 270</b>	<b>10 095 557</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Contributions aux candidats		
Contributions versées aux candidats	10 000	
Prises en charge de dépenses électorales	490 588	
Autres contributions à des entités hors périmètre		
Contributions à des partis ou groupement politiques		1 500
Contributions à des organisations territoriales ou spécialisées du parti	0	
Contributions à d'autres organismes	102 000	60 500
Achats de marchandises et variation de stocks		
Propagande et communication		
Congrès, manifestations et universités	141 877	847 689
Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	545 194	486 577
Autres achats et charges externes		
Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	800 672	880 625
Déplacements, missions et réceptions	378 409	705 927
Honoraires	1 329 347	771 574
Personnels extérieurs		
Autres achats et autres charges externes	901 073	1 038 246
Impôts et taxes	292 341	338 114
Salaires et traitements	1 742 149	2 363 141
Charges sociales	683 444	998 047
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	66 389	85 258
Dotations aux dépréciations sur actif circulant	1 750	23 234
Dotations aux provisions		
Charges des entités non significatives		
Autres charges	39 521	771
<b>Total II</b>	<b>7 524 752</b>	<b>8 601 202</b>

<b>Total II</b>	<b>7 524 752</b>	<b>8 601 202</b>
<b>1. RESULTAT DES ACTIVITES (I - II)</b>	<b>1 158 518</b>	<b>1 494 355</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits de participation		
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés	114 134	22 095
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge fin.	39 334	107 450
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>153 468</b>	<b>129 545</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions fin.	56 203	151 640
Intérêts et charges assimilés	972 558	987 297
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>1 028 760</b>	<b>1 138 936</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-875 293</b>	<b>-1 009 391</b>
<b>3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)</b>	<b>283 225</b>	<b>484 964</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
PE sur opérations de gestion	6 777	60 582
PE sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges excep.	492 872	
<b>Total V</b>	<b>499 649</b>	<b>60 582</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
CE sur opérations de gestion	90 547	224 373
CE sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions excep.	105 930	689 407
<b>Total VI</b>	<b>196 477</b>	<b>913 781</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>303 172</b>	<b>-853 199</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VII)</b>		
<b>Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (VIII)</b>		
<b>Intérêts des tiers (IX)</b>		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>9 336 386</b>	<b>10 285 685</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + IX)</b>	<b>8 749 990</b>	<b>10 653 919</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT D'ENSEMBLE</b>	<b>586 396</b>	<b>-368 235</b>



## ANNEXE 5 : BILAN LES REPUBLICAINS

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Ecart d'acquisition	58 574	58 574		
Immobilisations incorporelles	746 437	491 517	254 920	213 596
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions	1 872 240	1 144 640	727 600	868 622
Autres immobilisations corporelles	2 113 239	1 868 513	244 726	168 836
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	510		510	510
Autres titres immobilisés				
Prêts hors périmètre				
Prêts à des partis ou groupements politiques	100 000		100 000	100 000
Prêts aux candidats	211 169	71 524	139 645	1 501 098
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti				
Prêts à d'autres organismes				
Autres prêts				
Autres immobilisations financières	2 734 304	10 600	2 723 704	2 726 627
<b>Total I</b>	<b>7 836 474</b>	<b>3 645 369</b>	<b>4 191 105</b>	<b>5 579 289</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	3 690		3 690	5 416
Avances et acomptes versés sur commande	63 176		63 176	62 876
Créances clients et comptes rattachés	7 410	700	6 710	21 096
Créances auprès de partis ou groupements politiques				
Autres créances	819 267	1 635	817 632	815 413
Valeurs mobilières de placement	213 692		213 692	263 601
Disponibilités	15 556 528		15 556 528	13 519 810
Charges constatées d'avance	109 369		109 369	113 666
<b>Total II</b>	<b>16 773 133</b>	<b>2 335</b>	<b>16 770 797</b>	<b>14 801 878</b>
<b>Actifs des entités non significatives (III)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II+III)</b>	<b>24 609 606</b>	<b>3 647 704</b>	<b>20 961 902</b>	<b>20 381 167</b>

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Réserves d'ensemble		
Réserves	-1 121 106	-11 385 493
Réserves pour frais de campagnes électorales		
Réserves pour frais de manifestation		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	3 221 286	10 264 247
Autres fonds propres		
Intérêts des tiers		-534
<b>Total I</b>	<b>2 100 180</b>	<b>-1 121 780</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	356 816	1 618 000
Provisions pour charges	1 038 159	954 721
<b>Total II</b>	<b>1 394 975</b>	<b>2 572 721</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts</b>		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	12 704 404	13 235 897
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques à taux préférentiel	200 000	300 000
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques		
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 027 203	2 585 428
Dettes fiscales et sociales	1 533 126	1 602 782
Dettes envers les candidats	31 280	31 280
Dettes envers les organisations territoriales ou spécialisées		
Autres dettes	970 734	1 172 552
Produits constatés d'avance		2 287
<b>Total III</b>	<b>17 466 747</b>	<b>18 930 225</b>
<b>Passifs des entités non significatives (IV)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>20 961 902</b>	<b>20 381 167</b>

## ANNEXE 6 : COMPTE DE RESULTAT LES REPUBLICAINS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations des adhérents	1 311 260	1 593 395
Cotisations des élus	2 166 868	2 375 127
Aides publiques		
Aide publique 1ère fraction	3 925 516	3 918 644
Aide publique 2ème fraction	8 955 429	9 019 986
Autres aides publiques	1 333	
Dons de personnes physiques	2 593 024	3 313 682
Dévolutions de l'excédent des comptes de campagne	812	
Dévolutions de partis ou groupements politiques		
Contributions financières de partis ou groupements politiques	22 289	38 982
Prestations de services (manifestations et colloques)	54 809	182 782
Prestations de services aux candidats	6 863	1 449 861
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 281 375	1 942 380
Ventes de marchandises, production vendue (biens et services), production stockée et production immobilisée	182 459	501 839
Produits des entités non significatives		
Autres produits	163 958	110 052
<b>Total I</b>	<b>20 665 996</b>	<b>24 446 730</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Contributions aux candidats		
Contributions versées aux candidats	150 690	10 500
Prises en charge de dépenses électorales	98 755	1 644 285
Autres contributions à des entités hors périmètre		
Contributions à des partis ou groupement politiques	90 000	186 380
Contributions à des organisations territoriales ou spécialisées du parti		
Contributions à d'autres organismes	40 000	
Achats de marchandises et variation de stocks	1 908	17 302
Propagande et communication		
Congrès, manifestations et universités	457 104	899 197
Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	718 854	1 007 538
Autres achats et charges externes		
Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	3 498 982	3 359 721
Déplacements, missions et réceptions	382 183	859 692
Honoraires	849 299	1 867 651
Personnels extérieurs	262 954	272 180
Autres achats et autres charges externes	2 700 125	4 173 603
Impôts et taxes	1 118 076	1 319 883
Salaires et traitements	4 279 238	4 779 308
Charges sociales	1 859 418	2 018 911
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	242 856	474 547
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		700
Dotations aux provisions	183 204	792 035
Charges des entités non significatives		
Autres charges	9 620	183 236
<b>Total II</b>	<b>16 943 264</b>	<b>23 866 668</b>
<b>1. RESULTAT DES ACTIVITES (I -II)</b>	<b>3 722 732</b>	<b>580 063</b>

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits de participation		
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés	40	4 044
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge fin.		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2 438	7 263
<b>Total III</b>	<b>2 479</b>	<b>11 307</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions fin.	59 356	179 022
Intérêts et charges assimilés	447 301	3 566 545
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>506 657</b>	<b>3 745 567</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-504 178</b>	<b>-3 734 260</b>
<b>3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)</b>	<b>3 218 554</b>	<b>-3 154 197</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
PE sur opérations de gestion	5 558	6 282
PE sur opérations en capital	140 000	46 000 451
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges excep.	342 654	
<b>Total V</b>	<b>488 212</b>	<b>46 006 733</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
CE sur opérations de gestion	385 206	28 692
CE sur opérations en capital	93 117	32 549 699
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions excep.		
<b>Total VI</b>	<b>478 323</b>	<b>32 578 391</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>9 888</b>	<b>13 428 342</b>
Impôts sur les bénéfices (VII)	7 156	
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (VIII)		
Intérêts des tiers (IX)		9 899
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>21 156 686</b>	<b>70 464 771</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + IX)</b>	<b>17 935 400</b>	<b>60 200 524</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT D'ENSEMBLE</b>	<b>3 221 286</b>	<b>10 264 247</b>

## ANNEXE 7 : BILAN LA FRANCE INSOUMISE

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Ecart d'acquisition				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions				
Autres immobilisations corporelles	67 526	34 923	32 603	27 773
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	381		381	305
Autres titres immobilisés				
Prêts hors périmètre				
Prêts à des partis ou groupements politiques				
Prêts aux candidats	318 919	19 864	299 055	2 140 704
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti				
Prêts à d'autres organismes				
Autres prêts				
Autres immobilisations financières	160 756		160 756	10 116
<b>Total I</b>	<b>547 582</b>	<b>54 787</b>	<b>492 796</b>	<b>2 178 898</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés	30 835		30 835	13 487
Créances auprès de partis ou groupements politiques				
Autres créances	4 850		4 850	8 512
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	5 942 866		5 942 866	2 116 434
Charges constatées d'avance	123 750		123 750	
<b>Total II</b>	<b>6 102 302</b>		<b>6 102 302</b>	<b>2 138 433</b>
<b>Actifs des entités non significatives (III)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II+III)</b>	<b>6 649 884</b>	<b>54 787</b>	<b>6 595 097</b>	<b>4 317 331</b>

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Réserves d'ensemble		
Réserves	4 117 161	1 415 938
Réserves pour frais de campagnes électorales		
Réserves pour frais de manifestation		599
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	2 127 919	2 678 979
Autres fonds propres		18 345
Intérêts des tiers	11 881	
<b>Total I</b>	<b>6 256 960</b>	<b>4 113 661</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	5 479	
<b>Total II</b>	<b>5 479</b>	
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts</b>		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
Emprunts et dettes auprès de personnes physiques à taux préférentiel		
Emprunts et dettes auprès de personnes physiques		
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	110 019	108 040
Dettes fiscales et sociales	173 692	88 897
Dettes envers les candidats		
Dettes envers les organisations territoriales ou spécialisées		
Autres dettes	8 932	3 629
Produits constatés d'avance	40 015	
<b>Total III</b>	<b>332 658</b>	<b>200 566</b>
<b>Passifs des entités non significatives (IV)</b>		3 103
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>6 595 097</b>	<b>4 317 331</b>

## ANNEXE 8 : COMPTE DE RESULTAT LA FRANCE INSOUMISE

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations des adhérents		
Cotisations des élus	16 442	1 007
Aides publiques		
Aide publique 1ère fraction	4 459 212	3 746 612
Aide publique 2ème fraction		705 266
Autres aides publiques		
Dons de personnes physiques	883 353	461 421
Dévolutions de l'excédent des comptes de campagne	108	
Dévolutions de partis ou groupements politiques		
Contributions financières de partis ou groupements politiques		
Prestations de services (manifestations et colloques)	109 011	83 309
Prestations de services aux candidats	225	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	23 738	662 354
Ventes de marchandises, production vendue (biens et services), production stockée et production immobilisée	46 116	42 488
Produits des entités non significatives		
Autres produits	0	7
<b>Total I</b>	<b>5 538 205</b>	<b>5 702 463</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Contributions aux candidats		
Contributions versées aux candidats	244 909	29 154
Prises en charge de dépenses électorales	46 518	
Autres contributions à des entités hors périmètre		
Contributions à des partis ou groupement politiques	247 892	220 013
Contributions à des organisations territoriales ou spécialisées du parti		
Contributions à d'autres organismes		
Achats de marchandises et variation de stocks	38 498	5 966
Propagande et communication		
Congrès, manifestations et universités	241 999	181 841
Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)	298 540	294 791
Autres achats et charges externes		
Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	423 611	535 543
Déplacements, missions et réceptions	213 404	290 513
Honoraires	407 258	293 854
Personnels extérieurs		
Autres achats et autres charges externes	261 617	327 944
Impôts et taxes	48 015	13 778
Salaires et traitements	683 773	558 758
Charges sociales	245 380	202 329
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	17 456	13 339
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions	5 479	
Charges des entités non significatives		
Autres charges	3	11
<b>Total II</b>	<b>3 424 351</b>	<b>2 967 834</b>
<b>1. RESULTAT DES ACTIVITES (I - II)</b>	<b>2 113 854</b>	<b>2 734 629</b>

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits de participation		
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge fin.	13 313	12 561
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3	4
<b>Total III</b>	<b>13 316</b>	<b>12 564</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions fin.		
Intérêts et charges assimilés		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>13 316</b>	<b>12 564</b>
<b>3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)</b>	<b>2 127 170</b>	<b>2 747 193</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
PE sur opérations de gestion	2 001	300
PE sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges exc ep.		
<b>Total V</b>	<b>2 001</b>	<b>300</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
CE sur opérations de gestion	1 252	68 514
CE sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions exc ep.		
<b>Total VI</b>	<b>1 252</b>	<b>68 514</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>749</b>	<b>-68 214</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VII)</b>		
<b>Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (VIII)</b>		
<b>Intérêts des tiers (IX)</b>		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>5 553 522</b>	<b>5 715 327</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + IX)</b>	<b>3 425 603</b>	<b>3 036 348</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT D'ENSEMBLE</b>	<b>2 127 919</b>	<b>2 678 979</b>

## ANNEXE 9 : BILAN EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Ecart d'acquisition				
Immobilisations incorporelles	251 741	223 823	27 918	27 919
Immobilisations corporelles				
Terrains et constructions	758 660		758 660	758 660
Autres immobilisations corporelles	1 676 446	1 040 510	635 936	687 761
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	13 498		13 498	11 859
Autres titres immobilisés				
Prêts hors périmètre				
Prêts à des partis ou groupements politiques				
Prêts aux candidats	1 512 883	17 861	1 495 022	1 297 309
Prêts aux organisations territoriales ou spécialisées du parti				
Prêts à d'autres organismes				
Autres prêts				
Autres immobilisations financières	57 703		57 703	57 442
<b>Total I</b>	<b>4 270 931</b>	<b>1 282 193</b>	<b>2 988 738</b>	<b>2 840 949</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	1 286		1 286	1 286
Avances et acomptes versés sur commande				
Créances clients et comptes rattachés	83 826		83 826	19 105
Créances auprès de partis ou groupements politiques				
Autres créances	155 630		155 630	357 470
Valeurs mobilières de placement	1 833		1 833	344 789
Disponibilités	3 865 084		3 865 084	2 648 476
Charges constatées d'avance	61 717		61 717	276 949
<b>Total II</b>	<b>4 169 377</b>		<b>4 169 377</b>	<b>3 648 075</b>
<b>Actifs des entités non significatives (III)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II+III)</b>	<b>8 440 308</b>	<b>1 282 193</b>	<b>7 158 115</b>	<b>6 489 024</b>

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>FONDS PROPRES</b>		
Réserves d'ensemble		
Réserves		
Réserves pour frais de campagnes électorales	450 000	315 000
Réserves pour frais de manifestation		
Report à nouveau	4 843 212	4 084 091
Excédent ou déficit de l'exercice	927 535	760 404
Autres fonds propres		
Intérêts des tiers		
<b>Total I</b>	<b>6 220 747</b>	<b>5 159 495</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	20 590	18 642
<b>Total II</b>	<b>20 590</b>	<b>18 642</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	470 021	535 006
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques à taux préférentiel		
Emprunts et dettes auprès des personnes physiques		3 500
Emprunts et dettes auprès de partis ou groupements politiques		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 315	152 895
Dettes fiscales et sociales	263 078	237 657
Dettes envers les candidats		
Dettes envers les organisations territoriales ou spécialisées		
Autres dettes	27 363	351 829
Produits constatés d'avance	15 000	30 000
<b>Total III</b>	<b>916 777</b>	<b>1 310 887</b>
<b>Passifs des entités non significatives (IV)</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III+IV)</b>	<b>7 158 115</b>	<b>6 489 024</b>

## ANNEXE 10 : COMPTE DE RESULTAT EUROPE ÉCOLOGIE LES VERTS

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations des adhérents	1 047 114	840 144
Cotisations des élus	1 339 229	1 078 227
Aides publiques		
Aide publique 1ère fraction	1 270 933	1 268 708
Aide publique 2ème fraction	148 638	148 477
Autres aides publiques		
Dons de personnes physiques	351 027	257 131
Dévolutions de l'excédent des comptes de campagne	2 560	
Dévolutions de partis ou groupements politiques		
Contributions financières de partis ou groupements politiques	0	
Prestations de services (manifestations et colloques)	32 439	107 668
Prestations de services aux candidats	1 530 153	263 710
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	166 415	251 880
Ventes de marchandises, production vendue (biens et services), production stockée et production immobilisée	263 466	71 910
Produits des entités non significatives		
Autres produits	0	84 262
<b>Total I</b>	<b>6 151 973</b>	<b>4 372 116</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Contributions aux candidats		
Contributions versées aux candidats	367 691	41 294
Prises en charge de dépenses électorales	34 785	178 810
Autres contributions à des entités hors périmètre		
Contributions à des partis ou groupement politiques	47 591	3 290
Contributions à des organisations territoriales ou spécialisées du parti		
Contributions à d'autres organismes	58 812	62 150
Achats de marchandises et variation de stocks	2 502	
Propagande et communication		
Congrès, manifestations et universités		
Communication (presse, publications, télévisions, publicité, sites internet, réseaux sociaux)		
Autres achats et charges externes		
Locations, redevances de crédit-bail et charges locatives	593 977	521 809
Déplacements, missions et réceptions	47 951	287 314
Honoraires	112 120	105 604
Personnels extérieurs	5 426	4 700
Autres achats et autres charges externes	1 066 484	758 400
Impôts et taxes	50 619	47 154
Salaires et traitements	1 678 642	972 786
Charges sociales	747 259	374 177
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	251 076	260 020
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions		
Charges des entités non significatives		
Autres charges	17 551	11 525
<b>Total II</b>	<b>5 082 486</b>	<b>3 629 033</b>
<b>1. RESULTAT DES ACTIVITES (I - II)</b>	<b>1 069 487</b>	<b>743 082</b>

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits de participation		
Produits des autres immobilisations financières		
Autres intérêts et produits assimilés	3 497	10 512
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge fin.		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>3 497</b>	<b>10 512</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions fin.		
Intérêts et charges assimilés	30 463	3 294
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	<b>30 463</b>	<b>3 294</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-26 966</b>	<b>7 218</b>
<b>3. RESULTAT COURANT (I - II + III - IV)</b>	<b>1 042 521</b>	<b>750 300</b>

Compte de résultat d'ensemble

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
PE sur opérations de gestion	542	
PE sur opérations en capital	17 388	47 279
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges excep.	15 000	
<b>Total V</b>	<b>32 930</b>	<b>47 279</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
CE sur opérations de gestion	87 101	1 500
CE sur opérations en capital	60 815	35 675
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions excep.		
<b>Total VI</b>	<b>147 916</b>	<b>37 175</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-114 986</b>	<b>10 104</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (VII)</b>		
<b>Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition (VIII)</b>		
<b>Intérêts des tiers (IX)</b>		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>6 188 400</b>	<b>4 429 906</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII + IX)</b>	<b>5 260 865</b>	<b>3 669 502</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT D'ENSEMBLE</b>	<b>927 535</b>	<b>760 404</b>

